



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 11 JANVIER 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

M. MEKONTSO DESSAP Armand

Mme LANGLOIS Valérie

M. TBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoit

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Mme ARMINOT Manon

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

M. OUAMOUNO Faya

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne

M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme THEVENET Laurent (procuration donnée à M. DELBE)

Mme CASCONI Liria (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. QUESTIAUX Geoffroy (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier – Conseil régional d’Île-de-France (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme SERT Geneviève – Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. DEPRESZ Patrice – Mairie de Créteil (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)

M. BERTHENAND Emmanuel – INSERM (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

M. LE GALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Mme MATTEI Sarah – Entreprise de moins de 500 salariés (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l’Académie de Créteil, Chancelier des universités, représenté par Mme BELLAMY

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BERNADINO Amilcar, Directeur de l’IUT Sénart-Fontainebleau

M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet

Mme GUISNEL Marie-Lorraine, Directrice par intérim du SSU

Mme HENNEBAULT Catherine, Direction des systèmes d’information, représentée par M. GINTZBURGER

M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales

M. LOWENSTEIN Fantin, Assesseur Développement durable

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l’UFR Sciences et technologie

M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens

Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation

Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers

Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication par intérim

M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
M. VERSCHEURE Philippe, Agent Comptable
M. VINCENT Lhéo, Vice-président Étudiant

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1. Point d'information du Président.....	6
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30/03/18.....	11
2. Questions financières et comptables	16
2.1. Approbation du budget initial 2019	16
3. Questions diverses	54

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de commencer ce Conseil d'administration. Bonjour à tous, bienvenue pour ce CA extraordinaire qui nous permet de souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2019, pleine de bonheur, de santé, de succès personnels et de succès professionnels ; du succès pour notre université, qui en a besoin, et qui d'ailleurs a quelques succès, à la fois sur la fin de l'année – on l'a vu, notamment sur un certain nombre d'éléments de révision des effectifs – et sur le début d'année, puisque nous avons l'ouverture de trois départements à l'IUT de Sénart-Fontainebleau autour d'Amilcar. 24 postes sont aujourd'hui permis et autorisés, avec une autorisation d'augmenter le plafond d'emplois pour monter sur des postes de ces départements. C'est donc un succès pour l'université ; c'est un succès de la réactivité que l'on a eue vis-à-vis du Ministère.

Je pense que c'est également un signal du Ministère ; on fait partie sur Parcoursup des universités les plus dotées d'Île-de-France. Nous voyons la ministre le mois prochain pour lui donner un peu toute notre politique autour de l'université.

Manifestement, les messages politiques passent. L'université Paris-Est Créteil est de nouveau de retour avec un projet dit apaisé avec la Comue par Philippe Tchamitchian lui-même, c'est dire. Nous avançons vers l'avenir.

L'année 2019 est une très grosse année, puisqu'on doit, avant l'été prochain, avoir fixé tout le projet d'établissement, ce qui est un énorme travail. On a pu préparer tout cela déjà en amont, par anticipation, la réponse aux appels d'offres – beaucoup d'appels d'offres, puisqu'il y a les EUR. Je ne vais pas les détailler ici, mais ça avance.

Il y a également l'appel d'offres sur les projets pilotes de formation dans l'éducation, qui est porté par Denis Alamargot, sur lequel on va probablement s'allier avec Paris, mais les choses sont en train de se dessiner. C'est un projet magnifique qui est en train de se dessiner, tout tournant autour d'une approche qui est celle de la bannière. On tourne beaucoup autour des inégalités du territoire, mais pas que les inégalités du territoire, avec le principe des inégalités en général. C'est donc cette transformation sociale et environnementale dont on parle depuis le départ.

Il y a également le projet des alliances européennes qui va être déposé en février, que l'on vous présentera pour une information. Le projet a très bien avancé pendant les congés. Et puis d'autres appels d'offres – je ne vais pas tous les lister – sur les territoires d'innovation, etc., qui permettent de penser que nous allons surfer sur des succès. Nous allons vers les succès. Nous souhaitons aller vers les succès, nous irons vers les succès.

Nous voyons la Région également tout à l'heure avec Marie-Albane pour un déjeuner auquel on s'exprimera. On a rencontré Valérie Péresse pour lui dire tout le bien que l'on pensait de l'UPEC. Il faut maintenant aller beaucoup plus en avant dans les projets avec la Région.

Dans les informations moins drôles, nous avons été confrontés à un drame pendant les congés, lors desquels des étudiants de SESS-STAPS avaient fait un séjour. Un étudiant togolais, en grande précarité, résume deux choses : à la fois le principe, et puis surtout le constat qu'un certain nombre d'étudiants de notre université sont dans la misère. Cela a été son cas, pour différentes raisons. Ce n'est évidemment pas l'université, ni même l'État qui est responsable, il y a toute une chaîne. Il n'a pas été accompagné par sa famille pour différentes raisons, dont la principale est financière. Ensuite, la logeuse l'a mis dehors en lui prenant son passeport.

Mais dans cet état un peu misérable et de stress, il a été très accompagné par les composantes, par les enseignants, par les étudiants, et une famille a hébergé ce garçon, le voyant en grande difficulté, et est allée faire un peu le forcing chez la logeuse pour récupérer...

Tout cela a été une grande chaîne de solidarité, qui fait d'ailleurs très chaud au cœur. Mais malgré cela, et bien que l'étudiant semblât plutôt en bonne santé, joyeux, il a été retrouvé mort par l'étudiant lui-même, ce qui a été un grand traumatisme pour la famille. Vous imaginez, dans la composante, etc. Nous avons réagi très vite pour mettre en place une cellule d'aide psychologique, qui a été très utile à la famille. Nous avons vu cette famille d'accueil, nous avons vu les enseignants, nous avons vu l'enseignante remarquable, Christine Cardin, qui a été exceptionnelle sur tout l'accompagnement de cette triste aventure. Nous avons retrouvé la famille après des difficultés, on avait prévenu le Ministère, le quai d'Orsay, etc., je vous passe les détails. Et il y aura une cérémonie, puisque la composante, très solidaire, souhaite une cérémonie qui aura lieu le mercredi 24 à 12 heures 30, et qui se passera – je n'ai pas le détail – je crois en STAPS. Il y aura donc une cérémonie d'hommage à ce garçon.

L'enchaînement est le suivant, et c'est pour cela que je termine par ce drame : nous allons faire un groupe d'action autour de la réflexion des grandes précarités. On voit bien qu'il y a plusieurs éléments. Il y a eu un élément de précarité ici, et un élément psychologique, psychiatrique, qui n'a pas été pris en compte. Ce sont deux éléments ; la précarité a été traitée du fait de cet accompagnement familial, mais la détresse psychologique n'a probablement pas été – et c'est normal – démasquée, encore que la mère trouvait effectivement que derrière le côté souriant, il y avait quand même des éléments plus inquiétants. Toujours est-il qu'on a l'impression d'avoir raté quelque chose. Pas la famille, parce qu'elle a été très aidante, mais en tout cas nous, on sait, et on avait réfléchi avec Marie-Laurène* en anticipation de tout cela. Il s'avère

que ce n'était pas totalement déconnecté de ce que l'on avait commencé à réfléchir et qu'on est en train de mettre en place ; c'est tout l'approche aujourd'hui de ce dépistage. Des choses ont été lancées là-dessus, et vont continuer. C'est un deuxième temps qu'est la prise en charge de ces urgences un peu psychologiques, mais il y a besoin de mettre en place une cellule d'action immédiate sur la précarité pour l'aide, et on peut le faire aujourd'hui, on a de l'argent par la CVEC, donc on peut lancer les choses. Ce groupe se met en place, on aura l'occasion d'en reparler. Mais en tout cas, c'est notre volonté de ne pas laisser cela.

Vous savez, il y a trois mois où on ne peut rien faire quasiment, les aides sociales ne sont pas activées, etc. Donc là, il faut pouvoir dégager non pas les moyens, puisqu'on les a, mais plutôt une méthode d'actions.

Le point aujourd'hui, qui est un point très pratique, c'est le rapatriement du corps. La famille demande l'aide de l'université, elle demande de l'aide en général. Nous souhaitons porter l'aide de l'université et donc financer le rapatriement du corps, sinon cela ne se fera pas en pratique. Il y a une plateforme de fonds qui est mise en ligne, mais nous ne souhaitons évidemment pas aller vers ça. Nous sommes plus pour une action immédiate d'offre de rapatriement du corps. On a vu ça avec les services, c'est tout à fait possible.

Nous proposons un vote pour ce CA : le fait d'ouvrir une ligne budgétaire de 5 000 €. On n'a pas trop d'idée, il faut voir avec les pompes funèbres, ça se prend sur facture. On nous parle de 2 000 € de rapatriement de corps, je ne sais pas. Mais à ce stade, c'est pour être assez large.

Je vous propose cela, peut-être Marie-Albane un petit mot.

Mme de SUREMAIN. – Meilleurs vœux à toutes et à tous, évidemment endeuillés par ce décès en début d'année. Il nous a tous bouleversés, et on a également eu le cœur échauffé par la solidarité qui s'est manifestée, à la fois de la part des camarades de cet étudiant, et puis de la part des enseignants, des familles.

C'est un étudiant qui était en grande détresse sociale, mais qui n'a pas été isolé, qui a été soutenu, qui a bénéficié de solidarité. Il y avait un deuxième aspect, comme le disait Jean-Luc, c'était effectivement des questions d'ordre psychique, qui nous dépassent et qui demandaient un autre traitement, une autre approche.

Pour tirer des leçons de ce qui s'est passé malheureusement, on va vous solliciter très, très rapidement. Là, on est en train de faire un petit brainstorming, mais on va vous solliciter rapidement pour que l'Institution, qui a été avertie mais trop tard, puisse être sollicitée, avertie, et que ça ne soit pas uniquement la solidarité individuelle et « privée » qui fonctionne – et heureusement qu'elle a été là –, mais pour que l'Institution, l'UPEC, puisse être informée de situations de détresse qui seraient vraiment importantes, d'urgence sociale ou psychique, et que l'on voit à ce moment-là ce que l'on peut faire.

Ce sont des questions complexes, délicates, parce qu'il y a des étudiants qui préfèrent rester un petit peu « en dessous des radars » et ne pas se signaler pour diverses raisons. Là, il se trouve que c'est quelqu'un qui était tout à fait en situation régulière, etc., mais qui ne souhaitait pas publiciser sa grande détresse sociale.

Il existe des marges de manœuvre, à nous de voir comment les solliciter, comment les mobiliser. Mais pour que l'on puisse être réactif, il faut encore que l'on soit averti, et souvent ce sont les étudiants et les enseignants les plus au contact avec ces étudiants en difficulté qui peuvent être informés. Il faut voir selon quelle procédure et quel circuit faire circuler l'information. Il ne s'agit pas de publiciser à outrance, pas du tout, il faut respecter ces situations. Mais pour être réactifs, il faut d'abord être avertis.

On va donc vous contacter très rapidement pour voir un peu comment organiser ce groupe de travail et mettre en place des procédures plus efficaces, et travailler aussi en partenariat avec d'autres acteurs qui ont des missions d'ordre social, et qui peuvent compléter utilement notre action. Mais là, effectivement, l'université a aussi une

responsabilité vis-à-vis d'étudiants inscrits à l'UPEC. Il y a sûrement des étudiants qui sont actuellement en situations très difficiles, et qui pour l'instant n'émargent pas aux aides – soit ils ne sont pas informés, soit ils ne les ont pas sollicitées, soit il y a des cas un petit peu plus compliqués. Il ne faudrait pas passer à côté ou découvrir bien tard ces situations extrêmes. On vous sollicitera très rapidement sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de voter cette ouverture de financement.

Philippe, ou Christophe, comment cela se présente ? Quel est le point du vote ? Quelle est la question ?

M. BASQUIN.– Je propose peut-être un libellé, si tu en es d'accord.

Le conseil d'administration autorise la présidence de l'université à mobiliser un crédit dans la limite maximale de 5 000 € de façon à financer le rapatriement du corps de Benoit Amematsro, récemment décédé, jusqu'au Togo.

M. LE PRÉSIDENT.– Ça paraît clair. Je vous propose de voter. Je ne vais pas faire les procurations là, je ne pense pas que ce soit un sujet...

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le CA adopte à l'unanimité la mobilisation d'un crédit dans la limite maximale de 5 000 € de façon à financer le rapatriement du corps de Benoit Amematsro.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30/03/18

Mme de SUREMAIN.– Nous vous remercions pour vos réactions sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 mars. Nous avons prévu un dispositif qui, normalement, devait permettre à tous les administrateurs de pouvoir écrire directement sur ce PV. Ce dispositif va être perfectionné afin que vous puissiez effectivement écrire sur ce PV. C'est sans doute une question de droit en écriture qui

ne devait pas être ouvert, parce qu'on était sur la plateforme SharePoint et il faut des droits en écriture pour pouvoir modifier un document. Un nouveau dispositif a été conçu pour que vous ayez accès à ces PV et puissiez les modifier directement sur la plateforme.

Les services ont recueilli les modifications qui ont été apportées. Il s'agit essentiellement des modifications proposées par Éric Pellet, qui ont été intégrées au PV, qui est disponible sur la plateforme. Les modifications concernent les propos d'Éric Pellet lui-même. Elles ont été intégrées. Nous n'avons pas eu d'autre demande de modification.

M. TEBOUL.– J'aurais voulu faire quelques modifications également. Est-ce que je pourrais peut-être rencontrer les responsables, de manière à leur dire à la fin de la séance ? Il y a quelques points concernant mes interventions pour lesquelles il pourrait y avoir quelques ajouts ou quelques modifications. Est-ce possible ?

Mme de SUREMAIN.– Il faudrait les énoncer maintenant pour la bonne information des administrateurs, parce qu'on va voter ce PV, et donc en prenant l'engagement d'intégrer les modifications, si elles sont acceptées. On pourra alors procéder au vote. S'il est possible d'énoncer ces modifications.

M. TEBOUL.– Page 9, à la dernière ligne, « viendrait s'ajouter à un secteur ».

Mme de SUREMAIN.– Donc là, c'est une modification de formulation, mais qui n'affecte pas le sens général.

M. TEBOUL.– Tout à fait. Après, page 16, sur la dernière ligne également, « et en voyant l'intérêt que cela peut présenter », et non pas tel que c'est formulé.

Mme de SUREMAIN.– C'est tout ?

M. TEBOUL.– Non, c'est pour cela que je ne voulais pas retarder.

Mme de SUREMAIN.– Il faut énoncer les modifications.

M. TEBOUL.– Page 45, sur la quatrième intervention – parce qu'il y en a plusieurs avec mon nom –, « qui permettrait », c'est un conditionnel.

Page 49, il faudrait supprimer une phrase : « En l'espèce, ce ne sont pas des agents mais ils contribuent au fonctionnement. »

Et puis sinon, complètement à la fin, toujours page 49, il faudrait écrire – c'est la même chose mais simplement avec une ponctuation différence – « Indirectement : c'est tout le problème, cela se discute ». Ce qui n'est pas la même chose que la manière dont les choses sont formulées.

Mme de SUREMAIN.– Entendu.

M. TEBOUL.– Si cela peut être fait.

Mme de SUREMAIN.– On va aussi vous demander de faire un message écrit, qui sera transmis au service pour être certains que tout soit bien placé, intégré, que les corrections soient bien prises en compte. Les administrateurs ont été informés de ces modifications qui concernent vos propos et qui ne modifient pas le sens substantiellement.

M. TEBOUL.– Je dois les adresser à quel endroit ?

Mme de SUREMAIN.– Le mieux c'est la DAJG. Conseils et commissions et DAJG, qui pourront intégrer au PV. Nous intégrerons ces modifications au PV.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce PV ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, on va peut-être donner lecture des procurations.

Mme LACHGUER.– *(Lecture des procurations.)*

Mme de SUREMAIN.– Merci. On va donc passer au vote de l'approbation de ce PV.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Mme de SUREMAIN.– On peut passer au point suivant à l'ordre du jour, qui est le point essentiel de ce CA : la présentation et l'approbation du budget initial pour 2019.

M. TEBOUL.– Avant que nous ne commençons, si je peux faire une simple déclaration,

Mme de SUREMAIN.– Bien sûr.

M. TEBOUL.– que je fais d'ailleurs aussi au nom de mon syndicat.

Je tiens de manière tout à fait explicite à remercier le Président de l'université. En effet, en acceptant de procéder au report de cette séance concernant le budget, qui est un acte tout à fait fondamental de notre établissement, il a permis que la démocratie universitaire soit respectée.

La démocratie universitaire, cela veut dire qu'il peut exister un véritable débat concernant un acte qui est important, et il faut savoir que cette démocratie universitaire est au service de tout ce qui concerne le bon fonctionnement de l'établissement. Par conséquent, il faut savoir que même si les interventions des uns et des autres sont toujours ponctuelles, c'est l'ensemble de ces interventions qui contribuent à une meilleure connaissance des questions, à un meilleur débat, et finalement à une meilleure prise de décision.

Je tiens donc à saluer l'action du Président qui, sur ce point, a respecté entièrement ce qui doit être effectivement la règle, à savoir que les administrateurs s'expriment en étant parfaitement éclairés sur l'ensemble des données qui sont débattues.

Cela étant, je voudrais quand même faire une remarque complémentaire. *(Rires)*

J'ai eu écho du fait que certains auraient dit que si aujourd'hui l'UPEC n'a pas de budget et qu'il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour qu'elle en ait un, si nous votons le budget aujourd'hui, ce serait la faute des juristes qui, en réalité, en mettant l'accent sur une difficulté juridique, auraient engendré le report.

M. LE PRÉSIDENT.– Personne n'a rien dit là-dedans.

M. TEBOUL.– J'ai dit que j'ai eu des échos, et ça, c'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce sont des mauvais échos. Le CA entier était d'accord.

M. TEBOUL.– Je tiens à dire la chose suivante : les juristes n'ont fait que demander l'application du droit à des fins de bon fonctionnement de l'établissement, dans le

respect de la démocratie universitaire. Par conséquent, les juristes ne sont pas responsables de ce report. Ceux qui sont en réalité responsables, ce sont ceux qui, à la base, n'ont pas permis aux administrateurs de bénéficier des documents.

Il y a là-dessus, effectivement, peut-être une absence de responsabilité, parce que c'est lié – c'est ce que vous m'avez expliqué tout à l'heure – à un dysfonctionnement qui est indépendant de la volonté de quiconque. Je veux bien le croire, mais en tout cas, la faute des juristes n'est certainement pas en cause.

Par conséquent, je tiens à dire sur ce point qu'il était souhaitable, quand même, que nous procédions à ce report de manière à ce que nous soyons parfaitement informés.

M. LE PRÉSIDENT.– Tu sais, quand le malade meurt, c'est toujours la faute de...

(Rires).

Blague à part, il n'y a pas eu d'écho. Je crois que c'était unanime, on a respecté effectivement le fait d'aller dans une procédure démocratique. Merci Gérard.

Mme de SUREMAIN.– Nous tenons à souligner et à nous féliciter de l'investissement des administrateurs, qui non seulement sont effectivement soucieux d'être informés des mesures qui vont être présentées, mais qui prennent le temps de lire attentivement les documents, et donc de les ouvrir et de les analyser pour pouvoir délibérer de manière informée. C'est un signe de vitalité démocratique.

Effectivement, il n'y a eu aucune volonté de masquer ou de dissimuler l'information, c'est vraiment un bug technique tout à fait involontaire, et qui a été réparé. Tirons les enseignements de ce dysfonctionnement technique sans aucune intention de limiter l'information des administrateurs.

2. Questions financières et comptables

2.1. Approbation du budget initial 2019

Mme de SUREMAIN.– Nous sommes heureux de pouvoir discuter aujourd'hui de notre proposition pour le budget initial 2019 avec des administrateurs investis sur ces questions budgétaires. C'est une proposition qui s'inscrit dans une démarche politique globale. Nous vous avons présenté en CA le 23 novembre la politique d'emploi, et donc la campagne d'emplois de l'université ; c'était le volet ressources humaines de notre politique et de notre stratégie.

Nous vous présentons aujourd'hui le volet budgétaire pour l'année 2019, qui s'inscrit dans la continuité des grandes orientations budgétaires que nous vous avons présentées et que le CA avait adoptées le 19 octobre 2018. Nous poussons cette logique, cette politique, et c'est ce que nous vous présentons aujourd'hui.

Pour cette présentation, nous avons un peu innové. Vous avez trouvé sur la plateforme les documents classiques, qui sont les documents essentiels : le projet de budget initial 2019, qui constitue effectivement l'ensemble des documents soumis à l'approbation du Conseil d'administration ; un document qui présente ce projet de budget initial décliné, détaillé par centre de responsabilité budgétaire ; et classiquement, cette note extrêmement éclairante, cette note explicative du document budgétaire du budget initial 2019, rédigé par les services, par Mme Pasquier et par M. Verscheure qu'on remercie. En effet, comme chaque année, ils présentent de manière extrêmement claire ces documents qui ont un caractère un peu technique et quelquefois obscur pour les personnes qui ne sont pas familières à ces documents budgétaires. Mais la présentation de Claude Pasquier tout à l'heure va apporter beaucoup d'éclaircissements à tous ces éléments.

Cette année, nous avons fait le choix de compléter ces documents classiques, qui sont présentés à tous les CA budgétaires, par une note politique qui concerne le

budget initial 2019, et qui reprend et expose nos objectifs politiques et la manière dont nous mettons en œuvre ces objectifs politiques.

Nous avons également demandé aux services de compléter ces documents par des éléments d'évolution, des présentations qui montrent l'évolution d'un certain nombre d'éléments dont on vous parle régulièrement, comme le GVT, le fameux GVT, ce qui permettra peut-être d'éclairer la perspective ; l'évolution du solde dotations/contributions des différentes composantes ; la question de la masse salariale dans sa globalité. Nous avons également fait figurer l'évolution des recettes propres de l'université, ce qui permet de mettre en perspective un certain nombre d'éléments qui vous sont présentés au budget initial 2019, et nous l'espérons, de clarifier certains aspects.

→ Un contexte de croissance de la masse salariale

Pour resituer dans le contexte cette proposition budgétaire, nous partons d'une situation contrainte ; la première contrainte qui pèse sur l'UPEC, c'est cet accroissement structurel de la masse salariale de l'UPEC, qui est effectivement le poste essentiel de dépenses.

Vous avez des éléments dans le petit dossier Éléments évolutifs, en page 4 ; vous voyez cette évolution de la masse salariale qui croît chaque année.

Cette croissance de la masse salariale s'explique par deux éléments :

- le premier élément, c'est ce fameux glissement vieillesse technicité, qui fait que la masse salariale augmente chaque année, mécaniquement, en fonction de la progression de carrière des agents de l'université.

Elle implique cette hausse globale de masse salariale, et n'est pas complètement compensée par l'État.

En décembre - le 14 -, nous avons une certaine inquiétude lorsque nous avons pour la première fois envisagé de présenter ce budget, car des informations circulaient

disant que le Ministère compenserait moins que l'année précédente ce glissement vieillesse technicité.

Nous avons eu des informations positives depuis : le Ministère ne compense pas complètement ce glissement vieillesse technicité, mais il va le compenser en 2019, à la même hauteur qu'il l'a fait en 2018. Il n'y a donc pas de régression.

Pour mémoire, en 2018, la dotation spécifique de l'État correspondant au GVT était à 565 000 €. En 2017, elle n'était qu'à 136 000 €, et nous avons des craintes en décembre qu'elle redescende à 136 000 €. En fait, elle va être maintenue à cet ordre de grandeur, 765 000 €, tel qu'en 2018.

Ça ne compense pas l'entièreté du GVT, mais au moins, la situation ne se dégrade pas par rapport à l'année dernière du point de vue de la dotation spécifique de l'État. Maintenant, il reste une inconnue : quelle sera exactement l'ampleur du GVT pour 2019 ? Nous le saurons en 2020. Nous saurons en 2020 quelle est la hauteur de ce GVT à compenser. Mais c'est déjà une première nouvelle rassurante.

- L'autre élément qui explique l'augmentation de cette masse salariale, c'est ce qu'on appelle la meilleure occupation de nos emplois, c'est-à-dire que tous les supports d'emploi sont davantage occupés, et donc, cela se traduit par une augmentation des salaires à verser.

Dans le même temps, l'UPEC a connu une augmentation importante de ses effectifs étudiants. Cela correspond au baby-boom des années 2000 qui se répercute à l'université. Par rapport au document que nous avons diffusé – et c'est le même pour aujourd'hui – pour le CA du 14 décembre, nous avons au 26 novembre 2018 les chiffres d'inscription à titre principal à l'UPEC. On était à 33 468 étudiants.

Nous avons actualisé les chiffres, et au 14 décembre, nous sommes maintenant à 34 805 étudiants inscrits à l'UPEC à titre principal.

Tout ceci est le contexte dans lequel s'inscrit la construction de ce budget initial, avec une pression importante.

→ Subventions de l'État

La subvention de l'État a été notifiée ; vous en avez eu connaissance la semaine dernière. Cette subvention de l'État est à la hauteur de ce que nous attendions, avec un élément supplémentaire, mais qui sera immédiatement dépensé. En subvention pour les salaires, il y a une augmentation de 600 000 € environ par rapport à ce qui a été prévu, mais cela correspond au PPCR (plan de progression des carrières). Ce sont en fait des éléments de modification indiciaire qui correspondent à une politique nationale, qui se répercutent sur l'université. Nous n'avons pas à intervenir là-dessus. Cette modification sera compensée cette année, elle est prise en compte. Mais c'est donc pour ainsi dire pour nous une opération blanche : on a 600 000 € en plus, mais qui seront versés immédiatement sur les salaires des agents.

Dans cette dotation qui nous a été signifiée la semaine dernière, nous avons appris qu'il y aurait une réduction de la compensation boursière. Les étudiants qui s'inscrivaient comme boursiers paient des droits d'inscription qui sont moins élevés, et l'État compense ce déficit. Là, il y a une réduction de la compensation boursière de l'ordre de 124 000 € qui n'est plus là. Voilà la modification.

Cela dit, le budget a été bien construit et il nous permet de vous présenter un budget à l'équilibre.

Autre élément dans les dotations qui sont arrivées et qui ont été confirmées : nous avons prévu les dotations de l'État qui viendraient en application en soutien de la loi ORE (orientation et réussite des étudiants) – cela avait été prévu et notifié. Les prévisions des services financiers étaient parfaitement exactes, il n'y a eu aucune surprise de ce point de vue-là, nous avons bien ces dotations.

→ Soutenir la recherche

Pour construire ce budget, les principes de construction vous ont été énoncés lors des grandes orientations budgétaires. L'idée est de soutenir la recherche. Nous

soutenons la recherche en rétablissant les dotations des laboratoires au niveau atteint en 2017. C'est donc une augmentation de 120 000 € en 2019 des crédits de fonctionnement pour la recherche par rapport à 2018. Et puis, nous avons prévu un appel à projets « tremplin » de 60 000 € pour que les enseignants et chercheurs puissent répondre plus facilement aux grands appels à projets, en ayant des heures de décharge qui seront financées par des heures complémentaires aux vacances en compensation du temps libéré, pour que ces enseignants et chercheurs puissent s'appliquer à la construction de ces dossiers.

Nous prévoyons aussi un appel à projets pour soutenir la construction de la nouvelle offre de formation. Il y aura donc une dimension plus pédagogique.

➔ Renforcer les dotations/contributions des composantes

Nous avons aussi renforcé les dotations/contributions des composantes. Regardez l'évolution du solde de dotations/contributions des composantes, en page 2 des éléments évolutifs ; cela permet de mettre en perspective. Vous voyez que ce solde de dotations/contributions évolue de façon contrastée selon les composantes. Cela mérite quelques éléments d'explication, bien évidemment, et puis on répondra à toutes les questions.

Par rapport à 2017 et 2018, vous voyez que le solde dotations/contributions d'un certain nombre de composantes est en augmentation positive. Pour un certain nombre de composantes, ce solde est en forte diminution. Prenons quelques exemples : l'IUT de Sénart-Fontainebleau, la faculté de médecine notamment, et la faculté de sciences économiques et de gestion, qui a une évolution un peu particulière que l'on va préciser.

Ce solde dotations/contributions est dans le négatif pour Sénart-Fontainebleau et la faculté de médecine dans la mesure où l'IUT et la faculté de médecine dégagent des ressources propres importantes et contribuent fortement par ces ressources propres au fonctionnement de l'ensemble de l'université, puisque nous avons appliqué un

modèle qui prélève 20 % de ces ressources propres dégagées par les composantes. Là, nous avons des contributeurs très importants.

Comment expliquer que la contribution de la faculté de médecine augmente fortement ? C'est aussi lié à l'intégration de l'école supérieure Montsouris, et dans le cas de l'école supérieure Montsouris, il y a par exemple sept emplois qui sont financés sur ressources propres ; ils contribuent au fait que cette composante apporte beaucoup de ressources propres à l'université.

Dans le cas de la faculté sciences économiques et de gestion, il faut expliquer cette variation entre 2016 et 2019 par une modification institutionnelle : l'ÉSIPE a été créée. On a effectivement une dissociation, pour ainsi dire, entre d'une part les ressources propres levées par la faculté sciences économiques et gestion, et ce qui revient à l'ÉSIPE. C'est l'apparition de la composante ÉSIPE, que vous voyez apparaître dans le tableau à partir de 2017, qui explique cette variation du solde dotations/contributions par modification du périmètre.

On a des évolutions qui montrent que, en fonction du profil des composantes, et notamment de leur capacité plus ou moins importante à pouvoir lever des ressources propres, les soldes de contributions/dotations ont évolué par rapport aux années précédentes.

Dans l'ensemble, c'est un soutien supplémentaire aux composantes, et ce volet budgétaire se comprend aussi en lien avec la politique de ressources humaines que nous avons menée. En effet, on peut soutenir une composante par des dotations, mais également par des postes ; l'affectation de postes permet de soutenir son activité.

En jouant sur tous ces volets, nous avons essayé de soutenir chacune des composantes dans son projet de développement, et en faisant également jouer les valeurs de subsidiarité et de solidarité entre les différentes composantes pour le développement de l'UPEC. Ces documents budgétaires se lisent aussi en regard par rapport à une politique de ressources humaines qui a été menée.

Voilà pour les grandes orientations.

On peut peut-être passer à la présentation maintenant. Mais vous avez peut-être des questions immédiates, ou vous voulez les poser plus tard ? On peut les prendre à tout moment. Mme Pasquier va présenter le document qui est soumis à votre approbation, document plus technique, mais qu'elle expose toujours de manière très pédagogique.

M. TEBOUL.– Peut-être simplement deux questions qui sont des précisions. En ce qui concerne les 1 400 étudiants de plus qui ont été constatés en décembre 2018, par rapport aux 33 468, quelle est la répartition de ces 1 400 entre les différentes UFR ? Est-ce qu'ils se répartissent également ? Ou est-ce qu'il y a une certaine concentration vers certaines composantes ?

Mme de SUREMAIN.– Cette évolution des inscriptions est inégale selon les composantes. Ce sont des choses qui sont suivies très attentivement par la DEVE, qui suit effectivement à l'unité près l'évolution de ces inscriptions. Nous sommes engagés à soutenir les composantes qui connaissent une évolution des effectifs importante. Il y a déjà eu les soutiens en termes d'encadrement, c'est-à-dire que dans le cadre de la loi ORE, des emplois ont été répartis selon les décisions qui ont été prises, des arbitrages qui ont été pris l'année dernière, et que nous avons respectés. Il y a des emplois qui ont été fléchés vers différentes composantes.

Lors de notre campagne d'emplois, nous avons pris en compte ce paramètre pour arbitrer dans les choix de renouvellement, de publication de postes ou de réactivation de postes – nous avons réactivé quatre postes. Mais il y a effectivement des composantes qui, pour l'instant, n'ont élargi à aucun de ces leviers. Elles ne seront pas oubliées, nous y sommes engagés, d'autant que la loi ORE a permis des dotations complémentaires à hauteur de 2 500 € par étudiant supplémentaire constaté par rapport aux capacités d'accueil. Nous y sommes engagés, et nous tiendrons nos engagements.

Il y a donc effectivement des composantes qui connaissent une forte pression, une forte augmentation, et qui pour l'instant n'ont pas eu de soutien en termes d'emplois. Elles seront soutenues formellement au titre du BR1, puisque nous pourrons procéder aux ajustements et intégrer ces dotations exceptionnelles dans notre déclinaison composante par composante ; elles seront soutenues.

M. TEBOUL.– Vous parlez de l'engagement de l'État à attribuer 2 500 € par étudiant supplémentaire constaté, et cela de manière pérenne, donc en fonction de l'augmentation des capacités d'accueil, des paramètres de ce type. C'est un engagement de l'État, mais vous soulignez que pour l'instant, le total des dotations n'a pas été notifié. Est-ce que l'on peut penser que cet engagement va raisonnablement se réaliser ? Ou est-ce que c'est un engagement qui est purement verbal et qui reste pour l'instant flou ?

Mme de SUREMAIN.– Cet engagement, ce texte que nous représentons dans les mêmes conditions que les documents que nous avons présentés au mois de décembre, a été rédigé le 4 décembre. Depuis, nous avons effectivement reçu cette notification. Nous l'avons annoncée le 14 décembre ; nous avons reçu cette notification qui a confirmé les engagements de l'État. Et dans la notification de la dotation pour charges de service public définitives pour le budget initial 2019, cet engagement a été honoré ; nous l'avons vu dans notre notification de charges de service public. C'est donc une promesse qui a été tenue, un engagement qui a été tenu et qui est bien présent.

Comme nous l'avons expliqué en décembre, nous avons pris le parti d'utiliser une partie de cette dotation pour financer notre campagne d'emplois en réactivant les postes, mais une partie va rester disponible en fonctionnement. Nous pourrons l'utiliser en fonctionnement et soutenir des composantes qui n'ont pas bénéficié d'emplois pour l'instant.

M. PELLET.– Deux questions à partir de ce que tu viens d'expliquer ; la première, c'est sur la réduction de la compensation boursière par l'État, qui est quand même un problème important.

Mme PASQUIER.– Non, ce n'est pas un problème parce que c'est simplement la traduction de la réduction de la part FSDIE dans le droit d'inscription. En effet, la part FSDIE, c'est-à-dire les 14 € qui étaient intégrés au droit d'inscription jusqu'à l'année universitaire 2017–2018, n'est plus payée par les étudiants en tant que droit d'inscription, mais a été remplacée par la contribution à la CVEC. Ce que touche l'UPEC en droit d'inscription est donc bien diminué du FSDIE. Le Ministère ne compense plus ce droit-là, puisqu'il vient par l'intermédiaire de la CVEC.

Par ailleurs, le Ministère réactualise chaque année la compensation boursière en fonction de la réalité des boursiers de l'année n-1.

M. PELLET.– C'est en gros un changement de caisse, et ça n'impacte pas le nombre de bourses que l'université peut octroyer ?

Mme PASQUIER.– Par ailleurs, effectivement, il y a une réactualisation. En fonction de la réalité du nombre de boursiers de l'année précédente, la dotation est réactualisée chaque année. Là, la réduction que l'on constate est liée à la réduction de la part FSDIE ; c'est technique.

M. PELLET.– Je croyais que c'était politique.

(Rires).

L'autre question concerne les 20 % de contribution des composantes que tu as évoqués.

Mme de SUREMAIN.– Sur ressources propres.

M. PELLET.– 20 % sur ressources propres.

M. PELLET.– La question que je voulais poser, c'est que jusque les années précédentes, il y avait un système, si j'ai bien compris, d'adoucissement, d'équilibrage entre composantes qui ont de fortes ressources propres et celles qui ont de faibles

ressources, et que du coup il y avait dans cette contribution une sorte de progressivité de composantes. Vous avez décidé cette année d'appliquer le modèle TVA, les 20 % à tout le monde ?

Mme de SUREMAIN. – C'est quelque chose que l'on a présenté lors du vote des grandes orientations budgétaires au mois d'octobre, et effectivement, on a décidé de dégeler le modèle en appliquant ce principe de taxation de 20 % sur les ressources propres. Ce modèle n'avait jamais été complètement appliqué ; il avait été borné. On a donc appliqué ce modèle pour les contributions.

En revanche, pour les dotations, on a fait tourner le modèle pour voir ce que ça donnait, et il y avait de tels écarts de dotation d'une composante à l'autre par rapport aux années précédentes qu'il n'était pas possible d'envisager de dégeler ce modèle pour les dotations. Il y a des composantes dont la dotation a globalement été très, très fortement amputée, puisque la dotation est calculée sur le nombre d'étudiants, notamment. Pour les composantes dont la dotation aurait très, très fortement augmentée – tant mieux pour elles –, il y aurait eu de tels écarts par rapport à l'année précédente qu'on est resté sur des poids relatifs identiques entre les composantes, et en augmentant un peu les dotations.

M. PELLET. – Je pose là encore une question purement technique : est-ce que ça ne pose pas un problème d'équité si d'un côté, au niveau de la contribution, on fait un tout constant identique pour tout le monde, et du côté de la dotation...

Mme de SUREMAIN. – C'est une vraie question politique. Il était difficile, en termes de dotation, de modifier complètement les règles pratiques et la jurisprudence. Certaines composantes n'auraient sans doute pas pu fonctionner cette année si on avait appliqué le modèle en le dégelant. Il faut saluer la contribution majeure apportée par les composantes qui lèvent le plus de ressources propres – on les a nommées. Et du coup, elles ont un solde dotations/contributions qui est négatif.

Ce sont des questions que l'on reprendra dans le cadre d'un groupe de travail sur la réforme du modèle économique, et qui impliquera effectivement de reprendre et de rediscuter sur les paramètres, les indicateurs, les éléments qui permettent de définir la dotation des composantes.

Il y a la question du paramètre du nombre d'étudiants ; c'est essentiel. Si on l'avait appliqué sans filtre, cette année, certaines composantes n'auraient vraisemblablement pas pu tourner. En revanche, d'autres composantes ont été beaucoup mieux dotées, c'est certain. Mais les écarts étaient tellement énormes par rapport à l'année précédente – c'est ce que nous avons présenté lors du CA du mois d'octobre – que ça aurait été un bouleversement tel que ça aurait empêché le fonctionnement normal des composantes. Mais c'est une question à poser.

Mme NGUYEN.– Dans la continuité de l'intervention sur la capacité d'accueil ; est-ce que le nombre d'étudiants supplémentaires constaté l'est par rapport à la capacité d'accueil réelle déclarée par l'établissement, ou celle fixée par le rectorat ?

Mme de SUREMAIN.– Ce sont les capacités d'accueil qui sont fixées par le rectorat.

M. LE PRÉSIDENT.– Qui ont été revues.

Mme de SUREMAIN.– Et qui ont été renégociées, voilà. Mais c'est par rapport à cela. Les remontées au Ministère ont permis de déterminer le nombre d'étudiants excédents par rapport aux capacités d'accueil officielles. Cela permet de déterminer une enveloppe de dotation exceptionnelle en soutien pour l'application de la loi ORE.

M. ZOUGBÉDÉ.– Par rapport au GVT, vous avez dit qu'on avait une stabilité 2019.

Y a-t-il une projection par rapport à 2020 ? Est-ce qu'il y aura un écart important,

Mme de SUREMAIN.– Vous avez sans doute constaté une forme de stabilité surprenante des chiffres GVT de l'année 2017, prévisions 2018, prévisions BI 2019. Cette stabilité des chiffres reflète simplement l'impossibilité, pour l'instant, de déterminer précisément ce GVT. Ce GVT, on le connaît *a posteriori*, un peu plus d'un

an après le début de l'année considérée. Là, ne connaissant pas par avance le GVT, c'est le même volume qui a été reproduit.

En réalité, étant donné l'évolution des carrières, il va sans doute augmenter. Là, ce sont des estimations. L'intérêt de ce tableau était de montrer que l'État compense en partie le GVT, mais pas totalement, d'où ces problèmes d'équilibrage de budget au moment de la construction – après, on rectifie en BR1, BR2. Mais là, on part effectivement sur des hypothèses. Je laisse Mme Pasquier préciser.

Mme PASQUIER. – Effectivement, on ne peut le calculer qu'*a posteriori* dans la mesure où il faut un certain nombre de mois pour que les reclassements des personnels, enseignants pour l'essentiel, l'évolution de la carrière des personnels soit réellement prise en compte dans la paye. C'est pour cela que pour constater, pour une année donnée, ce que représente réellement le GVT, il faut attendre l'année suivante, que tous les reclassements aient bien été effectués pour en calculer le montant exact.

Ça ne peut donc être que des prévisions, évidemment. Mais on est dans l'ordre de grandeur. Il n'y a pas vraiment de raison que ce GVT diminue, puisque ce qui permettrait de réduire ce GVT, ce sont les personnes qui s'en vont et qui sont remplacées par, en général, des personnes plus jeunes. Le volant, le nombre de personnes sortant, ne va pas augmenter dans les années qui viennent. Donc *a priori*, on sera toujours sur le même ordre de grandeur.

Mme LE LAGADEC. – Excusez-moi, je vais peut-être poser des questions de Candide, mais je ne suis une spécialiste ni d'université ni des budgets.

Sur les dotations accordées par le Ministère pour l'augmentation des effectifs, dans la note, vous spécifiez une enveloppe de 1,2 million d'euros, dont une partie pour les sept emplois temps plein. Et puis après – ce dont Monsieur parlait –, il est noté qu'il y aurait en plus les 2 500 € par étudiant.

Du coup, je ne comprends plus si dans l'enveloppe de 1,2, il y a déjà, en plus, les 2 500 € par étudiant, ou est-ce que c'est une autre dotation, dont on ne connaît pas

le montant pour l'instant, puisque de ce que vous dites, on ne connaîtrait pas précisément l'augmentation de l'étudiant. Or, vous nous avez déjà donné les chiffres... On n'a pas les chiffres 2017, ce que je regrette, parce qu'on ne peut pas comparer.

Mme PASQUIER.– Au titre de la loi ORE, on a eu tout au long de l'année un certain nombre de notifications. La dernière notification annonçait les 2 500 € supplémentaires par étudiant par rapport à la capacité d'accueil. Le souci, c'est que dans ces notifications, une partie était exceptionnelle au titre de 2018, et une partie était pérenne.

Mme LE LAGADEC.– Ce n'est pas beaucoup plus clair.

Mme PASQUIER.– En réalité, le montant qui est budgétisé dans ce budget initial intègre bien les notifications attribuées au titre de la loi ORE.

Mme LE LAGADEC.– Dont les 2 500 € par étudiant ?

Mme PASQUIER.– Absolument.

Mme LE LAGADEC.– Donc, ce n'est pas en plus. Dans la note, il y a marqué « en plus ». Je me suis dit : « on les attend, c'est une bonne nouvelle. »

Mme PASQUIER.– Non, ils sont intégrés dans le budget initial, mais pas forcément encore répartis en totalité.

Mme LE LAGADEC.– J'ai une deuxième question ; il se trouve que j'essaie d'aller quelquefois dans d'autres Conseils d'administration de composantes, ce qui me permet de connaître plus en détail l'activité de certaines composantes. J'étais un petit peu étonnée de ne pas voir, dans les composantes ayant accepté plus d'étudiants, ayant vraiment joué le jeu d'accueillir des étudiants, notamment parmi ceux qui sont parfois le plus sur la touche, parce qu'ayant des BAC... pas le BAC S – ceux-là ont les portes ouvertes en général un peu partout. Je parle de la faculté d'administration et échanges internationaux, où il y a, de mémoire, trois classes de 30 élèves qui ont été créées spécifiquement en augmentation. Ils les ont mises en place pour faire face au

« Oui si », c'est-à-dire permettre à ces élèves plus fragiles de pouvoir être dans la pleine réussite de leur cursus. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est le soutien financier que la faculté d'AEI donne à ses étudiants pour faire face à la mobilité – ce que vous disiez en début de séance. Vous le savez bien, puisqu'il y a le mot « international » dans la faculté d'AEI, il se trouve qu'il y a des élèves qui sont dans des milieux sociaux très peu favorisés, et qui pour autant doivent faire face à des voyages, etc. Il y a donc une vraie difficulté pour ces élèves-là, et la faculté d'AEI consacre une partie de son budget au départ de ses élèves. Or, il n'est pas spécifié dans leur budget ce qui pourrait... c'est là où j'ai été très étonnée, parce qu'il y a une ligne sur « vie étudiante », et donc il me semble que ça devrait apparaître comme étant une aide, justement, aux étudiants, puisqu'ils le font.

Apparemment, il y a entre les services une histoire d'écriture je ne sais quoi. Je voulais vous le dire ici, puisque je me fais la passerelle entre les deux.

Mme PASQUIER.– C'est intégré dans leurs prévisions de dépenses de formation. Ils le constatent en formation, comme toutes les bourses, d'ailleurs.

Mme de SUREMAIN.– Sur le soutien apporté à la faculté d'AEI dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ORE, l'AEI fait partie des composantes qui a bénéficié d'un des sept emplois Parcoursup. Il y a des emplois – pas des postes – qui ont été financés, qui font partie des dotations qui ont été annoncées au fur et à mesure de l'année dernière et que nous avons effectivement mises en place ; nous avons respecté tous les arbitrages de l'année dernière.

Il y a donc un emploi qui a été financé pour la faculté d'AEI, et il y a une dotation de fonctionnement d'exactly 72 439 € qui a été versée en AEI pour soutenir la mise en place de la loi ORE. Ce sont des documents qui ont été diffusés fin octobre à la suite du vote des grandes orientations budgétaires ; tous ces éléments ont donc été diffusés composante par composante à la fin du mois d'octobre.

→ Tableau des recettes par origine

Le budget initial 2019, c'est d'abord l'estimation de nos ressources pour l'ensemble de l'exercice à 242 M€.

Les subventions de l'État représentent 83 % de ces prévisions budgétisées à hauteur de 200 M€, avec pour point principal la subvention pour charges de service public, qui avait été budgétisée à hauteur des dotations notifiées et reconduites en année pleine. Ça avait été calculé à hauteur de 196,4 M€. Bien sûr, depuis, nous avons reçu la notification initiale 2019, qui devrait être elle-même corrigée en juin et en décembre au titre de 2019. Le montant de la dotation initiale est de 196* M€. On est donc à 600 000 € de plus que ce qui est budgétisé dans le cadre de ce budget initial.

Par ailleurs, on a d'autres subventions de l'État ; des subventions en provenance d'autres ministères à hauteur de 900 000 €, des subventions de financement d'opérations d'investissement à hauteur de 1,1 M€ pour les opérations du CPER (étanchéité de la dalle et restructuration de la faculté de médecine), et également un encaissement de 1,5 M€ au titre du volet investissement du plan étudiant pour la création de huit salles de cours. C'était le volet investissement, qui a été remonté en 2018 et accepté en financement pour 2019.

En dehors des subventions de l'État, on a aussi des financements publics et des ressources propres à hauteur de 42 M€, avec un peu moins de 12 M€ sur des financements publics. Ce sont essentiellement des financements sur des opérations pluriannuelles, que ce soit des opérations du CPER pour 500 k€ pour la construction du bâtiment pour la recherche biomédicale, mais aussi des opérations de recherche (7,2 M€) ou des contrats d'enseignement - 2 M€ prévus, dont 1 M€ au titre du projet PULSE.

Nos ressources propres ont été estimées à hauteur de 30,1 M€, donc à même hauteur que celles rectifiées en 2018. Celles-ci marquaient une augmentation assez importante, vous vous souvenez, puisqu'on avait prévu une augmentation de 2,4 par rapport à l'année précédente.

→ Détail des ressources propres

Ces ressources propres sont d'abord, bien sûr, les ressources de la formation par l'apprentissage, à hauteur de 12,4 M€, qui sont en augmentation de 400 k€ par rapport aux prévisions corrigées 2018.

Les ressources de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE, estimées à 7,70 M€. Là, c'est en légère réduction par rapport aux prévisions corrigées 2018, mais en augmentation par rapport à 2017. En cours d'année 2019, on verra très certainement au moins le même montant que pour 2018.

Les droits d'inscription : 3,9 M€, en réduction de 200 k€ par rapport à 2018. Pourquoi une réduction ? Il y a la part de réduction du FSDIE, cette fois en année pleine pour 2019, et en fait, c'est un solde entre la réduction du FSDIE, mais aussi une augmentation des droits d'inscription.

Les contrats de recherche hors subventions publiques. On l'a vu précédemment, l'essentiel de nos contrats de recherche est sur le financement public. Hors subventions publiques, ça représente une estimation d'un peu moins d'1 M€, à même hauteur qu'en 2018.

La taxe d'apprentissage, là aussi pratiquement à la même hauteur qu'en 2018 et 2017 (1,1 M€).

Les autres recettes de prestations : 4 M€, en augmentation de 500 k€ par rapport à l'année précédente. Ça intègre évidemment le reversement attendu au titre de la CVEC par le CROUS à hauteur de 1,2 M€. L'augmentation de cette prestation, qui était pour la part FSDIE, qui était autrefois un droit d'inscription, apparaît maintenant en autres

recettes de prestation, et pour un montant supérieur, puisqu'on est à 1,2 M€ prévu pour l'ensemble de l'année.

→ Prévisions de dépenses

Après les prévisions de recettes, bien sûr, les prévisions de dépenses, exprimées sur différents types d'objets de dépenses.

Déjà, les autorisations d'engagement (AE) ; c'est l'autorisation que l'université se donne pour engager des dépenses vis-à-vis de tiers. On a 245 M€ prévus avec la répartition par enveloppe. 79 % pour la masse salariale, 193,6 M€. Le fonctionnement : 40,5 M€ (16 %) ; et l'investissement : 11,1 M€, soit 5 %.

Ce qui est intéressant quand on présente le budget initial de l'année une fois que l'exercice est terminé en termes d'AE, pas en termes de droits constatés, c'est qu'on connaît maintenant le montant définitif de 2018, et on s'aperçoit qu'effectivement, en 2018, on a constaté 189,2 en AE pour la masse salariale. Vous voyez donc la marge de progression par rapport à cette prévision.

En fonctionnement : 40,5. Au 31 décembre, on a constaté 35,2 M€, soit 5 M€ supplémentaires d'autorisations d'engagement de fonctionnement.

En investissement : 11,1. 10 M€ ont été constatés en 2018, donc 1 M€ supplémentaire, mais là, c'est lié au calendrier des opérations.

Des prévisions de dépenses exprimées cette fois en crédit de paiement (CP), c'est-à-dire notre capacité à payer, à décaisser entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Ils sont estimés à 243 M€, et le même montant pour la masse salariale. Par définition, pour la masse salariale, le montant des AE est égal au montant des CP.

En fonctionnement, en 2019, et au stade de ce budget initial, on va prendre le même montant (40,5 M€), parce qu'il n'y a pas d'écart significatif pour le moment entre les AE et les CP prévus.

Pour les investissements, en revanche, on ne prévoit que 9,3 M€ en crédit de paiement, puisqu'on va avoir des marchés de travaux qui ne verront leur décaissement que sur les années suivantes.

→ Évolution des dépenses par enveloppe

Vous voyez l'évolution des dépenses par enveloppe entre, en bleu, ce qui a été constaté en 2017, ensuite, ce qui est prévu en 2018, et ce qui est prévu au budget initial 2019. Sur la masse salariale, on passerait donc de 186 M€ en constatées 2017 à, en AE, 189 en réalité constatés en 2018, et 193,6 pour 2019.

En fonctionnement, 40 M€ constatés en 2017 ; 35 M€ seulement en 2018. Cela s'explique notamment par le bail de Pyramide qui avait été engagé en 2017, et pour lequel il n'y avait pas d'AE en 2018 ; une prévision à 40,5 en 2019.

Sur les investissements et travaux : 11,1 M€ prévus.

→ Évolution des dépenses par destination

Si on regarde maintenant ces prévisions par activité, vous voyez que sur la formation, on prévoit 120,8 M€ au stade du budget initial. En réalité, on a prévu 121,8 en 2018. La réalité de l'exécution n'est que de 117 M€ au 31 décembre, mais ça, on le verra quand on vous présentera l'exécution budgétaire définitive et le compte financier au mois de mars.

Sur la recherche : 61,5 prévus contre 58 réalisés en 2018.

Sur bibliothèques et documentation : 7 M€ ; c'est identique 2018, 2019.

Pour l'immobilier : 26,8 contre 24 constatés en 2018.

Le pilotage : 25 constatés, 25,3 prévus ; et la vie étudiante : 3,8 M€ prévus – on était à 3 M€ sur 2018, mais cela s'explique par l'augmentation de la CVEC.

→ Tableau des autorisations budgétaires

Sur les dépenses de personnel, si on regarde un peu le détail de cette masse salariale : 193,6 M€ au global, en augmentation de 1,3 M€.

Pour l'essentiel, il s'agit des dépenses des personnels titulaires et contractuels de l'établissement, donc estimées à peu près à 174 M€. On a prévu une augmentation de 1 M€ par rapport au budget initial, par rapport au budget rectifié 2018, soit 0,6 %, ce qui n'est pas beaucoup en termes d'augmentation relative, mais c'est important en termes de valeur réelle. On l'a vu, on l'a expliqué, c'est lié essentiellement au GVT, à l'extension de l'année pleine des mesures intervenues en cours d'année par rapport aux prévisions 2018. Évidemment, ce poste devra être vu au regard notamment des éléments complémentaires dont on a maintenant l'information au titre de l'augmentation du PPCA.

Les personnels contractuels sur contrats de recherche ou autres contrats spécifiques : à hauteur de 3,20 M€ – à peu près égal en prévisions rectifiées 2018. Pas beaucoup d'évolution. L'ensemble de ces rémunérations consomment des emplois.

Les autres dépenses de personnel qui ne consomment pas d'emplois, ce sont les cours complémentaires, les vacances administratives, les œuvres sociales, estimées à 16,5 M€, donc pratiquement à même hauteur que les prévisions précédentes. On est à +0,1 M€ par rapport à 2018, et quand même +15 % par rapport à l'exécution 2017.

→ Le tableau des emplois

La masse salariale est assortie d'un plafond des emplois de l'établissement correspondant à l'ensemble des emplois qui seront rémunérés par l'établissement. C'est le Conseil d'administration qui fixe ce plafond et qui intègre le plafond autorisé par l'État, pour les emplois qu'il finance en tout ou partie.

Dans les emplois État, on a quand même des emplois qui ne sont pas financés complètement par l'État. Et il majore aussi des emplois qui sont financés par les ressources propres de l'établissement.

Ce plafond d'emplois, c'est une donnée annuelle qui est exprimée en équivalent temps plein travaillé, dont la consommation est regardée au regard de la paye des agents de l'établissement.

Vous voyez ce tableau d'emplois ; 2 620 au global, qui intègre le plafond d'emplois qui est notifié à ce jour par l'État, donc 2 514, auquel il faudra rajouter en cours d'année au moins les 24 ETPT complémentaires.

Les emplois financés sur ressources propres : 106 aujourd'hui, financés complètement sur ressources propres. Je précise que sur ces 2 620 équivalents temps plein travaillé, 2 540 seulement sont consommés dans la paye de l'UPEC, puisque 80 équivalents temps plein travaillé délégués à la Comue pour les contrats doctoraux ne sont pas consommés dans la masse salariale de l'UPEC mais en tant que masse salariale à la Comue, et refacturés à l'UPEC, et donc constatés en fonctionnement. Quand ces contrats doctoraux réintégreront l'UPEC, on aura enfin adéquation entre le nombre d'emplois délégués par l'État et notre consommation réelle d'emplois. Mais pour le moment, il faut additionner ce qui est consommé réellement par l'UPEC, et ce qui est consommé par la Comue, mais qui rentre quand même dans le plafond d'emplois de l'UPEC.

→ Tableau des autorisations budgétaires

Les enveloppes de fonctionnement sont arrêtées à 40,5 M€ en AE comme en CP.

On prévoit une augmentation de 300 000 par rapport aux prévisions définitives, mais vous avez vu tout à l'heure, je vous ai dit que ça représente en réalité 5 millions de plus par rapport à la réalisation effective 2018.

Les enveloppes d'investissement : 11,1 M€ en AE, et 9,3 en CP ; il y a une différence de 1,7, qui correspond à la part des marchés de travaux, qui devraient être signés en 2019, mais qui s'exécuteront sur plusieurs exercices. Le montant total des travaux, dont le détail est précisé dans le document budgétaire, est prévu à hauteur de 5,7 M€, et les acquisitions de matériels et logiciels à hauteur de 3,6 M€.

Les éléments qui sont soumis au vote sont synthétisés sur un certain nombre de tableaux, notamment le tableau des autorisations budgétaires. Là, vous voyez, on

retrouve les recettes que je vous ai présentées tout à l'heure, calculées à hauteur de 241 952 751. On a les enveloppes d'AE, les enveloppes de CP, ce qui permet de calculer un solde budgétaire qui est un solde intermédiaire de trésorerie, et qui fait apparaître des décaissements supérieurs aux encaissements, donc une variation négative de trésorerie à hauteur d'à peu près 1,5 M€. Mais il ne s'agit que d'un solde intermédiaire, parce que ce qui va influencer sur la variation de trésorerie, ce sont aussi des opérations qui ne seront pas des opérations budgétaires, qui sont des opérations pour le compte de tiers, comme les opérations de TVA, ou bien les bourses de mobilité, ou des contrats européens.

Par ailleurs, il y a d'autres éléments, d'autres encaissements, qui vont influencer sur la trésorerie, comme notamment des acomptes qui sont versés, que ce soit sur des contrats recherche ou sur la formation par l'apprentissage, en l'occurrence.

En réalité, en 2019, on prévoit donc sur l'ensemble des opérations, et pas seulement sur les opérations budgétaires, une variation de trésorerie qui sera plutôt une variation positive à hauteur de 3, 7 M€.

Autre tableau soumis au vote : le regard de la prévision 2019, calculée cette fois en droits constatés. Au-delà des produits que l'on a déjà vus et des charges que l'on a déjà vues, on a un certain nombre d'opérations qui ne sont pas des opérations budgétaires, comme notamment les amortissements, toutes les écritures d'amortissement que vous voyez ici, avec des dotations prévues à hauteur d'un peu plus de 18 M€, et des reprises sur amortissement à hauteur de 14,8 M€.

On prévoit donc un résultat d'exercice équilibré, c'est-à-dire que les produits sont à même hauteur que les charges.

→ État prévisionnel de la situation patrimoniale

La prévision de la CAF, c'est-à-dire cette capacité d'autofinancement pour nos investissements, c'est le solde de ces écritures d'amortissement (3 338 000), qui vont

nous permettre de financer une partie de nos investissements en 2019. Avec, en plus, des subventions de financement de l'actif, que ce soit par l'État ou par des tiers, essentiellement la Région, dans les opérations pluriannuelles que l'on a déjà précisées.

On prévoit donc des ressources d'investissement pour un peu moins de 8 M€ : 7 855 000, et on prévoit des investissements à hauteur de 9 336 000.

Vous voyez qu'on est obligé de faire appel à un prélèvement sur fonds de roulement, relativement minime, puisqu'il est d'à peine 1,5 M€ au stade du budget initial 2019.

→ Fonds de roulement et trésorerie

Compte tenu des prévisions au titre de 2018, je vous rappelle qu'on avait prévu un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 7 M€. À ce jour, on peut considérer qu'il ne sera pas réalisé, loin s'en faut, à cette hauteur-là, mais on vous le présentera en mars. Et puis, cette prévision d'1,5 M€ en 2019. À ce moment-là, si l'ensemble de ces deux conditions sont réunies, le fonds de roulement devrait s'élever à 18,3 M€ fin 2019 et représenter l'équivalent de 28 jours. Sachant que ça dépassera effectivement ce nombre de jours.

La variation prévisionnelle de trésorerie est en prévision d'augmentation de 3,7 M€. C'est désormais, depuis le passage à la GBCP, un élément d'appréciation de l'équilibre du budget. On prévoit que cette trésorerie devrait s'élever fin 2019 à 48 M€ et représenter l'équivalent de 74 jours de fonctionnement.

→ Tableau des opérations pluriannuelles

Dans le document budgétaire, vous avez aussi le détail des opérations qui ont une incidence financière pluriannuelle. On essaie d'identifier non seulement le coût total de l'opération, mais également ce qui va se consommer dans l'exercice, et ce qui restera à réaliser sur les exercices suivants.

Ont été identifiées à ce jour presque 74 millions d'opérations pluriannuelles de travaux, au titre du CPER pour l'essentiel, mais aussi 45 millions de contrats

recherche, 12 M€ de contrats de formation, le PIA « PULSE », bien sûr, mais aussi des contrats internationaux, les contrats IDEA et autres contrats de formation, ce qui représente quand même des opérations pluriannuelles à hauteur de presque 131 M€ pour l'UPEC à ce jour. Sur ces 131 M€, on prévoit que 17 M€ seulement seront consommés en 2019, et 15 M€ en CP.

Bien sûr, ces opérations sont financées à la fois par des subventions de l'État (33 M€), d'autres financements publics (à peu près 71 M€), d'autres financements externes (3 M€ à peu près), et de l'autofinancement (24 M€).

En 2019, on prévoit un financement d'à peu près 14 M€ sur ces opérations, sachant que certains ont déjà été encaissés, pour 34 M€, et qu'il restera à percevoir un montant de 58 M€ sur les exercices prochains.

➔ Proposition de délibération du BI 2019

La proposition de délibération est synthétisée ici. Les votes :

- 2 620 équivalents temps plein travaillé de plafond d'emplois ;
- 245 159 251 d'autorisations d'engagements, déclinées en personnel, fonctionnement et investissement ;
- 243 433 581 en crédits de paiement, déclinés en personnel, fonctionnement et investissement ;
- 1 480 830 de déficit du solde budgétaire ;
- mais 3 728 d'abondement de trésorerie ;
- Un compte de résultat prévisionnel équilibré ;
- 3 338 000 de capacité d'autofinancement ;
- 1 480 830 de prélèvement sur fonds de roulement.

Voilà les caractéristiques du budget initial 2019 soumis au vote.

Mme de SUREMAIN. – Peut-être que Lamine Namane, qui est Président de la Commission des moyens peut dire quelques mots sur la façon dont celle-ci a reçu

cette proposition, qui lui a été présentée le 12 décembre ; ils avaient eu tous les documents à l'époque.

M. NAMANE.– Tout à fait. Nous n'avons eu aucun problème au niveau de la Commission des moyens pour accéder à ces différents documents. On les a discutés, nous avons échangé, et les différents membres ont approuvé. Il n'y avait pas de vote, mais il n'y avait pas d'objection particulière.

Mme de SUREMAIN.– Vous avez certainement des demandes de précision, des questions, des interrogations, étonnements, sur ce qui vient d'être présenté.

M. TEBOUL.– Sur le tableau des emplois, en ce qui concerne les emplois qui sont financés sur ressources propres, j'observe que s'agissant tant des chercheurs que des BIATSS, ce sont des emplois en CDD. Est-ce qu'il a été envisagé d'avoir, peut-être un jour, dans la politique qui serait menée, des emplois en CDI qui seraient sur ressources propres ?

Mme PASQUIER.– Les emplois en CDI doivent apparaître dans le plafond État, et pas dans le plafond ressources propres.

M. TEBOUL.– Et à cause de quoi ?

Mme PASQUIER.– Du fait de la pérennité de l'emploi, tout simplement.

M. TEBOUL.– Et on impose à ce moment-là... D'accord. Y a-t-il à l'heure actuelle des CDI sur le plafond État ?

Mme PASQUIER.– Oui, on pourrait, mais c'est en plafond État dans ces cas-là, ils ne sont pas en plafond ressources propres.

M. TEBOUL.– D'accord, mais y a-t-il à l'heure actuelle des CDI en plafond État ?

M. LE PRÉSIDENT.– La réponse est oui. Il y en a quelques-uns.

M. TEBOUL.– D'accord, il y a déjà des CDI.

Mme PASQUIER.– Oui. Je crois que c'est précisé dans le tableau, d'ailleurs.

Un intervenant.– Il y en avait 8 sur le tableau.

Mme PASQUIER.– Voilà, le nombre de CDI est précisé dans le tableau.

M. TEBOUL.– Mais ils sont tous en plafond État.

Mme PASQUIER.– Oui.

M. TEBOUL.– D'accord. Donc il n'y a pas de possibilité de les envisager autrement. Est-ce une règle juridique qui l'impose ? Ou est-ce une question de gestion qui fait que,

Mme PASQUIER.– C'est une règle juridique.

M. TEBOUL.– C'est une règle juridique, d'accord. Ça, c'est intéressant.

Mme PASQUIER.– Effectivement, « dont CDI », vous en avez 8 ; 8 enseignants et 22 BIATSS.

M. ZOUGBÉDÉ.– Parmi ces CDD, est-ce qu'il ne peut pas y avoir des CDI recherche ? Ou CDI liés à la mission ?

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une question qui sera posée dans le groupe de travail. Le mot « CDI »... on peut faire des CDD, en tout cas, qui sont plus longs, qui ne soient pas des CDD bornés à six mois, un an, etc.

Il y a un groupe de travail qui réfléchit là-dessus, y compris sur ce qu'on appelle les CDI de chantier ; mais en fait, ils n'existent pas dans la fonction publique. Tout cela se répercute sur le plafond d'emplois. Mais un groupe de travail est là pour donner un peu de souplesse au modèle.

M. PELLET.– J'ai une question sur l'argent de Parcoursup. Je voudrais d'abord rappeler que j'étais et je reste opposé à cette loi OR ; j'ai toujours considéré que l'argent qui a été mis dans Parcoursup visait surtout à faire passer l'objectif principal de Parcoursup, qui était :

– d'introduire l'idée d'une hiérarchisation des universités sur le principe de l'offre et de la demande. L'objectif est atteint ; les étudiants de première année ont intégré cette logique, ça se voit dans la distribution des vœux et des choix.

– d'obtenir un auto-retrait d'une partie des étudiants, c'est-à-dire de dissuader des étudiants issus des bacs pro de venir s'inscrire à l'université. Et l'objectif a aussi été

atteint, puisqu'il se situe entre 90 000 et 100 000 disparitions entre le nombre de bacheliers et le nombre d'inscrits à l'université, là où les années précédentes, c'était entre 40 et 50 000.

Pour moi, les vrais objectifs de Parcoursup, qui n'étaient pas ceux affichés, ont été atteints, et de ce point de vue-là, cela a été une opération très bien menée.

Ayant rappelé cela, il n'empêche qu'une somme a été allouée pour l'accueil de Parcoursup, c'est la fameuse mise en place des opérations « Oui si ». À partir de là, il y a évidemment deux sortes de composantes : celles qui accueillent des L1 et qui sont donc concernées par la loi ORE, et ont dû mettre en place des projets, des opérations d'accueil, et puis il y a des composantes qui n'en accueillent pas, qui ne sont pas confrontées à cette question.

Il y a deux choses que je ne comprends pas bien dans le tableau synthèse du budget initial de 2019, à la note qui est dans la synthèse CRB de 2019. D'abord, je voudrais vérifier que j'ai bien compris une colonne : est-ce que la colonne qui est à la fin et qui est intitulée « différences » est bien, comme je l'ai compris, la différence entre le solde contributions/dotations de 2018 et le solde de contributions/dotations 2019 ? Parce qu'évidemment, si j'ai mal compris ça, ma question va tomber.

Mme PASQUIER.– Vous parlez du tableau de dotations/contributions.

M. PELLET.– Oui.

Mme PASQUIER.– Effectivement, c'est la différence entre le rappel du BR2 2018 hors recherches et le 2019.

M. PELLET.– D'accord. C'est bien une différence chronologique, en fait, d'évolution des budgets.

Mme PASQUIER.– Oui, tout à fait.

M. PELLET.– Du coup, si on considère globalement le système entre 2018 et 2019, la masse salariale, *grosso modo*, avec les fluctuations des étudiants, on est dans des équivalents entre 2018 et 2019.

Le gros changement budgétaire, c'est l'apport des dotations issues de Parcoursup.

Mme PASQUIER.– Du point de vue des dotations,

M. PELLET.– Ce qui modifie de manière importante les dotations entre 2018 et 2019, c'est l'argent de Parcoursup.

Mme PASQUIER.– La loi ORE, oui.

M. PELLET.– On est d'accord.

Mme PASQUIER.– Oui. 1,9 million.

M. PELLET.– J'ai donc deux questions. Comment expliquer que certaines composantes ont un différentiel très important (c'est le cas de l'IUT Sénart de médecine) ? On va me dire ce sont les fonds propres. Oui, mais ce n'est pas le cas de SEG, qui a aussi des fonds propres et qui a un solde,

Mme PASQUIER.– Mais qui n'était pas en augmentation. Ce qu'on expliquait tout à l'heure, c'est qu'on avait pris en compte la variation de l'augmentation des ressources propres sur la base des années antérieures, l'écart par rapport à l'année antérieure. Or, il y a eu une grosse évolution en médecine et à l'IUT de Sénart. En revanche, il n'y avait pas d'augmentation au niveau de FSEG, et notamment du fait du changement de périmètre. En effet, initialement, FSEG intégrait l'ESIAG, qui est maintenant dans l'ÉSIPE.

M. PELLET.– Oui, d'accord. Quand vous dites un gros changement, cela veut dire qu'il y a eu une forte augmentation des fonds propres de l'IUT Sénart et de médecine ?

Mme PASQUIER.– Oui, au niveau des ressources propres, tout à fait.

Mme de SUREMAIN.– Et un prélèvement plus important,

Mme PASQUIER.– Et donc un prélèvement plus important, oui.

Mme de SUREMAIN.– puisqu'on est allé jusqu'à 20 %. Après, il faut souligner quand même la contribution très forte de certaines composantes.

M. PELLET.– C'est-à-dire une augmentation de la contribution, ou une réduction de la dotation ?

Mme PASQUIER.– Cela revient à ça. L'augmentation de la contribution ; et la contribution vient en réduction de la dotation.

M. NAMANE.– Juste pour compléter : là, on a l'effet, en réalité, de deux années. Ce n'est pas juste l'année 2018 par rapport à 2019, puisque le modèle était gelé en 2018, pour le BI 2018. On se retrouve donc avec quasiment l'intégralité des ressources propres de l'année 2018 dans cette différence, c'est pour ça que c'est extrêmement important.

Mme PASQUIER.– En fait, au budget initial 2018, on avait regardé la réalité des ressources propres de 2016. Là, on a intégré l'augmentation 16-17 et 17-18. On a comparé les prévisions de recettes propres 2018 après BR2, et par rapport à la réalité de la recette 2016. L'évolution traduit l'évolution de ces composantes sur l'ensemble de ces années-là.

M. PELLET.– Je comprends bien l'idée de l'évolution, mais concrètement, cela veut dire, pour en revenir à ma question, que l'argent de Parcoursup a été intégré globalement et a du coup modifié la part de contribution de telle ou telle composante ?

Mme PASQUIER.– Non, l'argent de Parcoursup est intégré dans les dotations, cela n'a rien à voir avec les contributions. Les contributions, c'est uniquement sur les ressources propres des composantes.

M. PELLET.– J'ai bien compris, mais si on modifie le système des contributions en tenant compte de l'arrivée d'une nouvelle dotation, et notamment pour Parcoursup, ça interagit.

Mme PASQUIER.– Non, ce sont des ressources propres. Contribution des ressources propres uniquement. C'est-à-dire sur la FA, la FC, la taxe d'apprentissage, les recettes de formation propres, hors dotations du Ministère.

M. PELLET.– D'accord.

Mme de SUREMAIN.– Parcoursup fait vraiment partie des dotations de l'État, et c'est considéré comme dotations de l'État. On l'a fait apparaître de façon détaillée dans ce

tableau ; vous avez les crédits de fonctionnement, et on a intégré, pour information, ce qui n'est pas du fonctionnement, mais en fait des emplois Parcoursup.

Mais ça, c'est de la dotation, ce n'est pas de la ressource propre. Vous avez l'évolution des ressources propres de façon synthétique dans ce tableau évolutif où l'on voit à la fois les droits d'inscription, la FC, la taxe d'apprentissage, la formation par apprentissage. C'est ça l'essentiel des postes des ressources propres. Et c'est ce qui a amené à une contribution que nous avons fixée à 20 % en dégelant le modèle.

M. PELLET.– D'accord. Cela répond à ma première question sur ce tableau.

La deuxième ; je repars du point de départ, à savoir que la modification principale, c'est l'arrivée de la dotation issue de Parcoursup. Certaines composantes comme AEI par exemple, ou sciences et techniques, ou LLSH, ont reçu des dotations – c'est dans la colonne dotations loi ORE, avec le fonctionnement et emplois. On fait le total des deux, on a la dotation.

Normalement, avec quelques variations j'imagine, on devrait approcher de cette somme dans le différentiel entre 18 et 19. Alors comment expliquer que pour AIE, LLSH, LST, cette nouvelle dotation, qui est normalement fléchée sur projet, ne se retrouve pas dans le différentiel entre 18 et 19 ?

Mme PASQUIER.– Les crédits de la loi ORE ont été donnés en partie sur 2018. En 2019, on a la partie qui est pérennisée, mais en 2018, on avait déjà une part de cette dotation, avec une part non pérenne et une part pérenne.

Mme de SUREMAIN.– La comparaison avec 2018 intègre déjà ces dotations supplémentaires ORE, car cela a été versé au fur et à mesure de l'année dernière déjà.

M. PELLET.– D'accord. Oui, mais alors si on veut comprendre où est passé l'argent de Parcoursup pour chaque composante, il faut aller chercher dans la colonne de 2018, et ajouter la différence qu'on retrouve dans ce tableau-là, c'est ça ?

Mme PASQUIER.– Vous pouvez comparer le même tableau qui avait été présenté avec le BR2 de 2018, et ce tableau-là. Là, vous avez la variation entre 2018 et 2019, mais

si vous voulez voir la totalité des dotations au titre de la loi ORE, il faut comparer 2017 avec 2019, et là on a la réalité de l'augmentation.

M. PELLET.– Cela veut dire qu'il n'y a pas eu de dilution sur l'ensemble des composantes de la dotation Parcoursup affectée au projet de telle ou telle composante ?

Mme de SUREMAIN.– Les arbitrages qui ont eu lieu au printemps dernier sont des arbitrages qui ont été faits entre composantes qui étaient concernées par Parcoursup. Il y a des composantes qui n'ont touché aucun crédit de la loi ORE ; il n'y a pas eu de transferts de crédit ORE qui se serait retrouvé dans des composantes qui n'émargent pas à cette loi et à ce soutien, notamment les composantes, par exemple, qui n'interviennent qu'au niveau du master. On ne va pas les nommer, mais là, il n'y a pas de crédit Parcoursup, et ils n'ont pas atterri de façon indirecte dans ces composantes.

M. PELLET.– De façon directe. Et je n'en ai aucun doute, mais de façon indirecte, c'est effectivement ma question. Quand je parle de dilution, je veux dire si, comme vous me dites, on totalise ce qui a déjà été versé en 2018 aux composantes et le différentiel qui figure dans ce tableau, *grosso modo*, on arrive à la subvention accordée pour Parcoursup pour chacune des actions des composantes. C'est bien cela que vous nous dites ?

Mme de SUREMAIN.– Ce qu'on dit, c'est que les crédits Parcoursup sont allés dans les composantes qui ont effectivement des licences 1. C'est allé là, et c'est une politique,

M. PELLET.– Ne me réponds pas sur le fait que le fléchage Parcoursup a été... Je le vois bien, puisqu'il y a la colonne dans le tableau. Ma question, c'est : y a-t-il ou non un système tel qu'une fois la dotation attribuée, on modifie les règles de contribution, ce qui revient après à une sorte de dilution de cet argent, non ?

Mme PASQUIER.– Non.

M. MOSCOVICI.– Non, parce que les contributions ne comptent pas sur cette dotation État.

Mme de SUREMAIN.– C'est une dotation d'État, et les contributions sont sur les ressources propres, qui sont la formation par apprentissage, FTLV, etc.

M. NAMANE.– Juste pour compléter par rapport au différentiel – je comprends un peu la question. Deux éléments : on ne va pas retrouver exactement le même chiffre parce que, premièrement, on a le différentiel contributions/dotations, et donc dedans, il y a aussi la prise en compte d'une éventuelle augmentation de la contribution des différentes composantes. La dotation augmente au titre de la loi ORE. La contribution de la composante augmente aussi, parce que ses ressources propres ont augmenté. On ne retrouve donc plus le différentiel.

Deuxième élément : nous avons deux colonnes au titre de la loi ORE. Dotations de fonctionnement, totalisant 732 000, et une colonne par rapport au financement des sept emplois. Cette colonne-là, c'est juste à titre d'information, puisqu'elle est dans la masse salariale, et donc on ne la retrouve pas à la fin. Nous ne sommes plus sur le même différentiel, on est bien en deçà. D'ailleurs, on le constate aussi dans les éléments évolutifs – Marie-Albane l'a très bien signalé lorsqu'elle a fait le point sur la note explicative. Sur l'évolution du total dotations/contributions aux composantes, au bas du tableau, nous voyons bien « - 399 708 », alors que nous affirmons au contraire que les contributions ont augmenté, parce que là justement, nous n'avons pas les 420 000 des financements des sept emplois.

Il y a aussi un autre élément qui va dans les composantes, ce sont les appels à projets, qui sont supérieurs à 300 000 €, qui ont été augmentés. Là aussi, ça ira dans les composantes. Là, on a donc un différentiel de 800 000 qui n'est pas pris en compte. C'est pour ça que nous ne sommes pas tout à fait sur le différentiel retrouvé au niveau des contributions/dotations, qui serait ici à rapprocher avec les dotations de la loi ORE. On a donc des différences.

M. PELLET.– Je comprends mieux que si l'on me dit que l'on va retrouver exactement le même chiffre. Merci.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Encore merci pour ce travail, mais je trouve que la présentation budgétaire devient de plus en plus macro, et on voit de moins en moins des éléments qui concernent les individus.

Par exemple, sur la rémunération : il y a quelques années, on avait des éléments... je sais qu'entre-temps, il y a eu des réformes de l'État sur l'indemnitaire, mais on voyait quand même tous les éléments indemnitaires.

Aujourd'hui, tout est mis dans une enveloppe globalisée,

Mme PASQUIER.– Masse salariale.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– sauf que lorsque nous devons travailler aujourd'hui, les élus, les représentants syndicaux, sur des éléments d'évolution salariale, on n'a plus aucune donnée qui nous permette,

Mme PASQUIER.– Si, au moment de l'exécution. Chaque année, au moment de l'exécution budgétaire, je donne le détail de la masse salariale, et notamment la part indemnitaire, la part cotisations, la part rémunération principale. Mais ça n'a pas vraiment de sens de le faire au niveau budgétaire. En revanche, on peut voir l'évolution, exercice après exercice, au moment de l'exécution budgétaire, chaque année.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Oui, mais aujourd'hui, on vote,

Mme PASQUIER.– Une enveloppe.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– une décision politique budgétaire. Nous, ce qui nous intéresse aussi, c'est de voter sur des éléments d'indemnitaires, d'augmentation de rémunération des personnels,

Mme PASQUIER.– Ça, ce n'est pas dans le cadre du budget.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– mais aussi des éléments sur l'action sociale. Est-ce que l'enveloppe de l'action sociale est renforcée ? Aujourd'hui, dans ce budget-là, on n'a pas d'éléments qui nous permettent de voir, à titre personnel, pour ce qui est notre champ, une politique des personnels.

Je suis d'accord que tout est globalisé, qu'aujourd'hui on est complètement en macro sur le budget, mais si les élus doivent avoir des indicateurs, c'est à ce moment-là, ce n'est pas au moment des bilans ou au moment de la dépense. Nous, on doit aussi voir cette politique-là. Là, on ne la voit pas. J'ai regardé et lu plein de documents, j'ai ressorti des vieux tableaux que j'avais avant, puisque j'ai gardé des anciens tableaux. Pour les services centraux, par exemple, c'est totalement globalisé, on ne voit plus les éléments par service. Enfin, je parle dans les documents qui nous sont donnés là.

Mme de SUREMAIN. – Il faut comparer ce qui est comparable, donc comparons terme à terme. Si on compare les documents budgétaires présentés lors des CA budgétaires du mois de décembre ou début janvier, pour les budgets initiaux, on est exactement sur les mêmes types de documents, et on a précisé les choses en ajoutant des documents évolutifs pour mettre en perspective un certain nombre d'éléments.

Tout ce qui est évoqué là, ce sont effectivement des choses qui peuvent être vues au moment du bilan financier, et qui peuvent également être discutées en CT, où on peut discuter les questions de politique indemnitaire, les engagements, la politique de l'établissement ; et on n'y manquera pas. Le prochain CT se réunit le 25 janvier, et ce sera un sujet.

Mme FAURE-DUNABEITIA. – Oui, mais on attend quand même d'un CA un peu budgétaire des indicateurs par rapport... Si les gens qui nous ont élus nous demandent quelles sont les évolutions indemnitaires, la politique salariale de l'UPEC aujourd'hui, je suis incapable d'y répondre avec ces indicateurs-là.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est de la compétence du CT. Il s'agit d'un budget, là.

Mme FAURE-DUNABEITIA. – Elle s'appuie sur le CA.

Mme de SUREMAIN. – Par ailleurs, on a eu un CA sur une campagne d'emplois qui a montré quels étaient les objectifs, quels étaient les engagements et les décisions prises en termes d'emplois.

Mme FAURE-DUNABEITIA. – Là, je parle de rémunération.

Mme de SUREMAIN.– La politique en termes de ressources humaines a été engagée et exposée, et ce qu'on vous propose là, c'est de se donner les moyens de cette politique, avec cet équilibre budgétaire, tous ces engagements salariaux.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Concrètement, ce qu'on ressent, et j'étais déjà intervenue dans ce sens depuis qu'il y a eu la réforme de l'indemnitaire, et notamment l'intégration des primes dans le salaire, c'est qu'entre la période où il y avait une politique indemnitaire propre à l'établissement et... Finalement, on a l'impression qu'aujourd'hui, la politique indemnitaire est sur la base de l'enveloppe globale qui avait été donnée par l'État, et on ne voit plus la part qui est donnée spécifique – je dis par rapport aux documents que l'on a. Vous savez, on a quand même des remontées assez violentes par rapport au CA, par rapport à plein d'éléments de fin d'année, dans un contexte plus global que vous connaissez comme nous. Les salaires, c'est un sujet.

Mme de SUREMAIN.– C'est un excellent sujet pour le CT notamment ; cela sera abordé en CT.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Je souligne que si je dois m'appuyer sur des documents budgétaires, ce que j'ai là n'est pas assez précis pour voir ces éléments-là.

Mme de SUREMAIN.– D'où l'intérêt du CT.

M. VALLÉE.– On a bien compris qu'il existait dans le cadre de la présentation de la clôture des exercices – je ne sais plus quel est le terme précis –, mais vous avez l'historique ; on est preneur. J'ai bien compris que j'aurai 2018 en mars, mais si vous avez les autres, n'hésitez à nous les envoyer.

Mme PASQUIER.– Ils sont en ligne sur intranet. Sur la partie documents financiers, vous avez les exécutions des années antérieures, et dans le détail de l'exécution – je pourrai vous indiquer la page concernée –, vous avez l'évolution de la masse salariale, et des ETPT par ailleurs, et la masse salariale déclinée en rémunération principale, indemnités, cotisations, actions sociales, etc.

Mme de SUREMAIN.– Y a-t-il d'autres questions ou remarques, avant que ces débats soient poursuivis dans un autre cadre, notamment le CT ? Et ça reviendra après en CA, sans doute.

M. VALLÉE.– Tableau 3 de la page 4, je vois formation initiale et continue de niveau doctorat. Pour l'instant, le doctorat n'est pas encore regéré par l'UPEC ?

Mme PASQUIER.– Oui, mais nous le finançons à la Comue. Ce qui apparaît au niveau doctorat, c'est le versement à la Comue.

M. VALLÉE.– Ce serait bien d'avoir un tableau récapitulatif dans le cadre du budget de notre dotation, parce que notre dotation à la Comue, ce n'est pas un chèque que vous faites de 3-4 millions, ce sont des éléments qui s'imbriquent les uns dans les autres, c'est du loyer de Pyramide, c'est cette ligne budgétaire.

Ça permettrait de savoir quelle est notre réelle contribution.

Mme PASQUIER.– Dans le tableau d'équilibre financier qui vous a été présenté en octobre apparaissait la dotation de fonctionnement à la Comue ; elle apparaissait sur une ligne, au même titre que les dotations composantes, dotations labos, dotations services centraux, dotations Comue.

Pour la partie contrats doctoraux, c'était intégré dans la masse salariale. Pour les prochaines fois, on peut effectivement identifier la partie de ces contrats doctoraux versée à la Comue. De mémoire, c'est à peu près 2,7 millions.

M. VALLÉE.– Vous avez parlé du bail de Pyramide, il va peut-être être renouvelé ou pas, je n'en sais rien, ou alors il va être renouvelé en partie ? Est-ce un bail global pour toutes les ailes ? Ou du fait que les Lettres vont libérer peut-être un peu, enfin, ça va être repris par STAPS... Est-ce que la Comue a besoin de tous ces locaux ?

Mme PASQUIER.– Pourquoi la Comue ?

M. VALLÉE.– À une époque, tout un étage de la Comue était quasiment vide.

Mme PASQUIER.– Il y a effectivement quelques bureaux qui sont occupés par la Comue, qui fait l'objet d'une,

M. VALLÉE.– Je ne parle pas de l'école doctorale, je parle...

Mme PASQUIER.– Ça correspond aux écoles doctorales. Ce sont les écoles doctorales, et cela fait partie des moyens mis à disposition dans la convention générale qui nous lie avec la Comue.

(M. GUYARD quitte la séance à 11 heures 29).

M. BASQUIN.– Quelques éléments de précision sur Pyramide : on est actuellement en discussion avec le syndic ; plusieurs options existent.

Notre première demande, c'est de demander au syndic d'un peu mieux répondre à ses obligations qu'il le fait actuellement, puisqu'on n'est pas toujours très satisfaits des conditions de ventilation, de chauffage, etc. C'est le premier élément de la négociation.

Le deuxième élément de la négociation est plus structurel ; il consiste à voir si on s'engage sur une nouvelle période de location, et là, il faudra déterminer quel type de bail on envisage, sur quelle durée. On leur a également demandé quelques éléments pour pouvoir étudier l'hypothèse de l'achat d'un certain nombre de surfaces. On arbitrera, on fera un calcul économique pour voir ce qui est plus intéressant entre reprendre une location avec les termes de la location qui nous seront proposés, face à l'éventualité de l'acquisition. Tout cela est en cours de discussion et d'étude.

M. PELLET.– Dans les éléments d'évolution – c'est le troisième ou le quatrième tableau, sur l'évolution des postes en masse salariale –, qu'est-ce qui explique l'énorme bon entre 18 et 19 de 66,9 % des autres contrats spécifiques ?

Mme PASQUIER.– Là, il s'agit des prévisions de recrutement en CDD sur des contrats d'opération pluriannuelle, comme PULSE notamment, des contrats IDEA. C'est sur les contrats de formation.

M. PELLET.– Ce sont des prévisions de recrutements qui ne sont pas encore réalisés.

Mme PASQUIER.– Oui.

M. PELLET.– Cela veut dire qu'il faut s'attendre à une augmentation de 66 % ? Enfin, le poste affecté à ces recrutements...

Mme PASQUIER.– Oui, mais c'est l'opération PULSE, sur laquelle il est prévu des recrutements.

Mme de SUREMAIN.– Il y a des ingénieurs pédagogiques qui doivent être recrutés. C'est une forte augmentation en proportion, mais en valeur absolue, on est sur des chiffres qui ne sont pas du tout comparables avec les autres données.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, est-ce que nous pouvons passer au vote après avoir énoncé les procurations ? Y a-t-il des changements pour les procurations ?

Mme LACHGUER.– M. Mihai GUYARD donne procuration à M. Fantin LOWENSTEIN.

Mme de SUREMAIN.– C'est la seule modification ?

Mme LACHGUER.– C'est la seule modification.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup. Nous allons passer au vote, à l'approbation de ce budget initial 2019.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p><i>Le budget initial 2019 est adopté avec une voix contre.</i></p>
--

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup. Ce budget est donc adopté, nous allons pouvoir reprendre un fonctionnement normal d'université et mettre en œuvre de beaux projets. Nous reviendrons en BAR* pour un certain nombre de modifications.

Une précision – la chose sera présentée de façon plus détaillée lors du prochain CA, le 18 janvier – : il y a une négociation avec le Ministère ; l'IUT de Sénart-Fontainebleau propose d'ouvrir de nouveaux départements, et dans la négociation – Jean-Luc pourra

en dire un mot –, les nouvelles sont très bonnes, et le plafond d'emplois pourrait être relevé de façon conséquente.

M. LE PRÉSIDENT.– J'en ai parlé tout à l'heure ; on a 24 emplois attribués sur l'ouverture.

Mme de SUREMAIN.– C'est remarquable, ce n'est pas arrivé depuis des années.

M. LE PRÉSIDENT.– Cette affaire s'est passée en à peu près une semaine. Je remercie la réactivité des IUT, en particulier de celle d'Amilcar, Laurent ayant préféré, lui – à mon avis à tort... Je pense qu'il faut toujours profiter de l'occasion. Mais est-ce définitif ? D'ailleurs, je lui suggère fortement de nous faire une copie rapide du GEA, qu'on pourra essayer de caser quand même. S'il y a des emplois qui viennent, c'est peut-être le moment de rester sous le radar.

En tout cas, merci à Amilcar, qui a été très réactif. C'est un vrai enjeu universitaire pour nous de développer le campus Sénart. On n'a pas cédé sur le principe qu'on ne voulait pas de CDD mais bien des emplois d'État. Cela a été une discussion que l'on a d'ailleurs très bien faite, et je pense à plusieurs voix au Ministère ; on a été entendu. Il me semble que nous sommes les seuls d'Île-de-France à avoir cette réussite.

Peut-être un mot, Amilcar ?

M. BERNARDINO.– Le Ministère a donné son accord. On va quand même suivre la procédure hiérarchique en accéléré. Avant les vacances, on avait fait passer en CFVU l'ouverture des trois départements avant d'aller voir le Ministère, en prévision. Ce sera présenté au CA de la semaine prochaine.

On a finalisé les trois dossiers hier, puisqu'il faut quand même monter les dossiers papier. Ça remonte aujourd'hui au rectorat via la voie hiérarchique de la présidence pour un CNESER. Pour passer dans les différentes étapes, il y a un CNESER, qui devrait avoir lieu début février pour une validation. Mais de toute façon, c'est le Ministère qui tranche au final, et le Ministère étant le donneur d'ordre et ayant déjà validé, c'est simplement par formalité administrative qu'il nous a demandé de faire ça.

M. THAUVRON.– Tu peux nous redonner les noms des trois départements ?

M. BERNARDINO.– Génie civil et construction durable ; Hygiène, sécurité, environnement ; et Métiers du multimédia et de l'Internet.

Les prochaines étapes seront de trouver les locaux pour les mettre, parce que je rassure tout le monde, on ne cache pas des mètres carrés à Sénart. On a déjà deux solutions qui avaient été écrites dans la note au Ministère, et une qui nous a été confirmée par écrit par Grand Paris Sud, avec un espace de 4 000 m² à proximité de l'université qui pourrait être mis en location pour l'université.

M. PELLET.– Sur Sénart, pas sur Fontainebleau ?

M. BERNARDINO.– Sur Sénart. Sur Fontainebleau, il n'y a pas de possibilité immobilière dans la mesure où on est en plein cœur de la forêt de Fontainebleau, et que les extensions sur une forêt protégée qui sera bientôt peut-être patrimoine Unesco vont être compliquées à obtenir.

M. LE PRÉSIDENT.– On fera des cabanes.

(Rires).

M. BERNARDINO.– Dans les arbres, peut-être.

Mme de SUREMAIN.– Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce CA exceptionnel consacré au budget, puisque le point 2.2 était une information concernant le budget des composantes qui a déjà été présenté le 14 décembre. Il n'y a pas d'éléments supplémentaires.

3. Questions diverses

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je vais réintervenir sur les droits d'inscriptions des étudiants étrangers, puisque la ministre a lancé une concertation, mais elle ne revenait pas sur sa décision.

Aujourd'hui, les droits sont affichés sur les différents sites, que ça soit ministère des Affaires étrangères, Campus France et l'AEFE pour les étudiants des lycées français à

l'étranger. Certaines universités ont voté en CA le fait qu'elles n'augmenteraient pas les droits, et ne l'ont donc pas mis dans leur budget.

Nous sommes aujourd'hui en pleine période d'inscription, il y a des questions. L'UPEM – Gilles Roussel – a annoncé qu'elle n'augmenterait pas ses droits d'inscription.

Quelle est la position de l'UPEC pour cette année ?

Je pense qu'il y a besoin aujourd'hui d'éclairer les personnels sur cette position, en attendant un débat peut-être plus de fond sur ce dossier.

Mme de SUREMAIN.– L'UPEC, par la voix de son Président et de son équipe, a pris position par un communiqué. C'est effectivement une décision que nous n'approuvons pas, mais si elle est inscrite dans le cadre réglementaire, nous serons obligés de l'appliquer. Mais pour l'instant, les décrets ne sont pas parus. Il faut voir ce qui est véritablement mis en place.

Après, on vous fera des propositions sur quel traitement social avoir de cette question de l'augmentation des droits d'inscription.

M. THAUVRON.– Je vais rebondir sur l'intervention de Joëlle. Je pense que ce serait bien d'avoir un débat dépassionné et factuel sur cette question des étudiants internationaux.

Je pense que dire : « On ne les fait pas payer. » c'est se donner bonne conscience pour pas cher. On fait venir ces étudiants, on les reçoit dans des conditions lamentables. Les étudiants africains peuvent se saigner eux et leur famille aux quatre veines pour venir ici, et parfois, ils n'ont pas du tout le niveau. C'est-à-dire qu'on les fait venir, c'est une sorte de leurre, et ils sont parfois en situation d'échec total, avec après un problème de retour au pays sans diplôme, alors que la famille s'est sacrifiée.

Il serait intéressant d'avoir des idées factuelles sur ces étudiants internationaux. Où sont-ils dans l'UPEC ? Quel est leur taux de réussite ? Je n'ai aucune idée pour l'UPEC, mais dans certaines autres universités, ils sont concentrés dans certaines filières, dans un objectif pas du tout d'accueil et d'ouverture internationale, pour justifier le

maintien de l'existence de la filière. Je ne dis pas que c'est le cas à l'UPEC, je n'en ai strictement aucune idée. Mais dans certaines universités françaises, il me semble qu'il y a des comportements très déviants qui se font au détriment de ces étudiants étrangers. Et si demain on doit faire payer, parce que c'est la loi, je souhaiterais aussi que les fonds qui soient perçus soient directement affectés à l'accueil de ces étudiants. Que ça ne vienne pas abonder globalement le budget de l'UPEC pour compenser des problèmes financiers à droite ou à gauche, mais que ce soit clairement affecté à la direction des Relations internationales pour l'accueil et l'accompagnement de ces étudiants.

C'est mon point de vue, mais je trouve que cela serait bien d'avoir un débat global.

Mme de SUREMAIN. – C'est une question qui est complexe et qui implique d'avoir des éléments de diagnostic précis. La situation de l'UPEC n'est peut-être pas identique à la situation d'autres universités en France.

Ce sont des questions qui ne peuvent pas être traitées de façon schématique ou caricaturale, il faut sans doute un traitement social différencié, et puis réfléchir à l'affectation de ces ressources éventuelles supplémentaires. Mais cela suppose effectivement une instruction et un débat important.

Mme FAURE-DUNABEITIA. – Je voulais quand même poursuivre que sur ce sujet des étudiants étrangers, au niveau au moins de la CFDT, les universités sont montrées du doigt sur ce dossier-là alors qu'il y a des choses scandaleuses sur l'accueil des étudiants étrangers via le site Campus France, qui aujourd'hui met au même niveau des établissements avec des coûts d'inscription énormes qui sont inconnus, et qui favorise des agences internationales qui profitent des étudiants étrangers.

Je trouve que ce qui est assez scandaleux dans le discours de la ministre, c'est d'avoir montré du doigt les universités, alors qu'il existe – vous le savez comme moi – des pratiques sur des établissements privés en Île-de-France, et qui sont recensés – vous pouvez aller les voir – dans Campus France, plus des agences qui proposent des visas

aux étudiants. Tous ceux qui travaillent autour du réseau RESF savent très bien comment ça se passe. Ces étudiants arrivent par ce biais-là et viennent nous voir dans un deuxième temps, les universités, une fois qu'ils sont sur le territoire français, pour pouvoir avoir des formations à moindre coût que par le biais où ils étaient.

Au niveau de la CFDT, on pense que le débat doit être global. On espère que la CPU sera vigilante sur ça. Ce n'est pas qu'un problème universitaire, c'est un problème d'une politique hypocrite, notamment de Campus France. Si vous allez sur le site, vous verrez que les formations universitaires sont très minoritaires sur Campus France ; vous avez beaucoup de formations privées à des coûts énormes pour les étudiants. Nous, au niveau de la CFDT, le débat que l'on aura ne doit pas être qu'universitaire, il doit être global sur l'enseignement supérieur. On alerte vraiment le Président sur cet élément-là.

M. LE PRÉSIDENT.– Pour être aux réunions sur ce sujet, je rappelle que la CPU a été assez mitigée et a finalement dit de sa petite voix : « Oui, finalement, on n'est pas tout à fait pour, sans dire franchement qu'on est complètement contre » Nous sommes inscrits contre cela, toute l'université.

Après, je pense qu'il faut voir ce qui va ressortir de cette concertation. Je ne suis pas sûr que tout aboutisse complètement là-dessus. On verra, on a quand même quelques petits points d'interrogation.

Maintenant, je suis assez partisan qu'il faut avoir des données factuelles, qu'on ait un groupe de travail qui puisse anticiper tout cela, et sans tabou. Le problème, c'est de savoir effectivement ce qui se passe.

On a parlé de précarité tout à l'heure d'un étudiant qui a mis fin à ses jours ; bon, il y a d'autres raisons, on ne va tout mélanger non plus. Mais je pense effectivement que l'accueil, la précarité, tout cela doit être globalisé, qu'on mette tout sur la table, combien on en a, qu'est-ce qui se passe, les résultats. Et je crois que la proposition d'Arnaud est très bonne ; je pense qu'on va rebondir là-dessus pour mettre assez

vite ce groupe de travail en place et faire des propositions avec la CFVU, la DEVE, tous les services qui eux aussi participent à cela, y compris la vie juridique.

Mme FAURE-DUNABEITIA. – Il est quand même important d'afficher quelque chose sur le site, puisque nous avons des demandes actuellement. Ils ne sont pas capables de répondre aux étudiants, notamment en ce moment, des lycées français de l'étranger qui vont avoir le bac français et qui nous interrogent clairement sur les droits d'inscription que nous allons,

M. LE PRÉSIDENT. – Ils ont raison d'interroger.

Mme FAURE-DUNABEITIA. – parce qu'ils sont étrangers dans un lycée français.

M. LE PRÉSIDENT. – On ne peut pas se substituer, puisque la réponse de l'État, à ce stade en tout cas, à l'oral, sans les décrets, c'est de dire qu'ils payeront effectivement des droits d'inscription.

Nous ne pouvons pas nous substituer et leur donner une réponse qui est celle de l'État. Nous pouvons éventuellement donner une réponse de ce que nous ferions si l'État maintenait sa position.

Je pense qu'il faut en discuter. Autres commentaires peut-être ?

M. PELLET. – Il y a de fortes chances pour que nous ne soyons pas d'accord sur le sujet, mais je soutiens tout à fait la proposition d'Arnaud, et d'un débat global sur la question – je reprends le terme –, et de la demande de données concrètes.

Certes, il y a parfois des étudiants étrangers qui ont beaucoup de mal, mais dans mon expérience personnelle d'enseignant, pas plus, en proportion, que d'étudiants français. J'ai quelques exemples en tête de réussite d'étudiants étrangers qui travaillent énormément, et qui compensent, au bout de quelque temps, un retard qu'ils avaient au départ.

Pour moi, en moyenne, les étudiants étrangers ne sont au bout du compte pas plus en perte que les étudiants qui ont passé un bac en France.

D'autre part, comme tu le disais, les familles se saignent, etc. Je ne vois pas en quoi leur faire payer des droits multipliés par 10 ou par 16 va régler le problème que les familles se saignent.

En ce qui concerne un débat global, là encore, je pense que – évidemment, on parle politique, mais sur cette question-là, c'est à mon avis inévitable – on ne peut pas traiter la question de l'augmentation des droits aux étudiants étrangers comme si cela n'était pas la première étape en vue d'une augmentation généralisée des droits à tous les étudiants français. Il suffit d'aller voir la note de M. Gary-Bobo sortie au moment du fameux macronite en 2016.

M. LE PRÉSIDENT. – On ne va peut-être pas faire le débat, je pense qu'il faut l'inscrire...

Mme BARON. – Dernier point pour rebondir sur ce que dit Éric Pellet ; on commence à avoir pas mal de recul sur ce qui s'est passé au Royaume-Uni. Ça a commencé par les étudiants étrangers, après ça a été... Cela s'est quand même soldé par – 500 000 étudiants inscrits à l'université britannique.

M. PELLET. – Tu peux ajouter le Canada en ce moment.

Mme BARON. – Cela s'est soldé par des parcours, des filières de formation, etc., complètement restructurées voire évanescents et complètement disparues. Ce sont des sujets extrêmement délicats, surtout au moment du Brexit.

M. LE PRÉSIDENT. – On est tout à fait d'accord. En tout cas, je pense qu'il ne faut pas être dans l'approximation, etc. On va voir les chiffres.

Ce qui est sûr, c'est qu'on peut mieux faire son accueil. Là-dessus, je pense qu'Arnaud a raison ; on n'est pas forcément excellent. On peut sûrement mieux faire. Alors comment ? Là aussi, c'est peut-être le groupe de travail qui va orchestrer cela, avec plusieurs questions, à la fois sur le problème des droits – qu'est-ce qu'on fait, quelle position ? –, mais également la partie accueil.

Je vous propose de ne pas faire le débat là, sinon, cela va nous amener à assez tard.
Mais en tout cas, on entend bien et on reste mobilisé là-dessus très fortement. Merci.
On clôt ce CA et on vous donne rendez-vous la semaine prochaine. Merci.

La séance est levée à 11 heures 50.